CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

30e ANNÉE

1939

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

□ □

30e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

30e ANNÉE

1939

30e ANNÉE, No 1. JANVIER-FÉVRIER-MARS 1939.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 25 Novembre 1938

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. J. Dumont, président ; J. Pirlet, secrétaire ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; Mlle H. van Heule, conservatrice ; MM. J. Servais, conservateur honoraire ; R. Toussaint, secrétaire-adjoint ; baron M. de Sélys-Longchamps et N. François, censervateurs-adjoints.

MM. le baron W. de Crassier, Dr Wibin, F. Pény, G. Ghilain et G. Bonhomme, membres effectifs.

Mmes et Mlles Cl. Lambrechts, M. Hans, Mme Hans, Th. Canter, D. Goderniaux, M. Buchet et M. Michaux.

MM. J. Tubbax, Gl. Lewuillon, G. Hault, Fr. Boniver, G. Larbalette, Dr d'Awans, A. Dandoy, Legrain, L. Roland, A. Piret, Ch. Dejace, Dr de Bidlot, baron Y. de Radzitsky, Dr Vanderwael, L. Collin et A. Warnotte, membres correspondants ou associés.

Devant l'assemblée debout, M. le président adresse un souvenir ému à la mémoire de MM. Hyacinthe George et Léon Cornet, tous deux membres associés décédés depuis la dernière séance.

Il se fait ensuite un plaisir d'adresser les félicitations de l'Institut à nos confrères F. Magnette et Ch. Harmel promus commandeurs de l'Ordre de la Couronne ; MM. Eug. Polain promu officier de l'Ordre de la Couronne, Jacques Breuer et L. Waha nommés chevaliers de

l'Ordre de Léopold et M. Pholien nommé commandeur de 2de classe de l'Ordre de Vasa (Suède).

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre qui est approuvé sans observation.

Il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment :

Une lettre de M. Legrain remerciant pour sa nomination de membre associé.

Une lettre du comité de la commémoration S. La Ruelle remerciant l'Institut pour sa contribution au succès de l'exposition La Ruelle en mettant des objets à sa disposition et lui faisant parvenir en souvenir un exemplaire du catalogue commenté de l'Exposition.

M. le président communique ensuite une lettre du colonel Guijon au sujet d'un souterrain qui aurait relié la Citadelle au palais des princes évêques. Cette lettre suscite un échange de vues entre différents membres. Il semble résulter de celui-ci que ce souterrain n'aurait jamais existé ou tout au moins serait complètement ignoré jusqu'à nos jours, aucun historien n'y ayant fait allusion.

Présentation de membres correspondants et associés :

Sont présentés en qualité de membre correspondant :

M. Léon Collin, à Spa.

Sont présentés en qualité de membres associés :

M. Joseph Collard, directeur de l'Ecole moyenne, à Spa ;

Mlle Andrée Dandoy, étudiante, 76, quai du Roi Albert, à Bressoux ;

Dom Michel, oblat bénédictin, 47, boulevard de Laveleye, à Liége.

Election de membres associés :

Sont élus membres associés :

MM. Thisse-Derouette, J. Jacob, G. Baré, J. Lesire-Baré et J. Lohest.

Affaires diverses : néant.

Communication de M. Léon Collin : L'ancien couvent des Capucins, à Spa.

Pendant 174 ans, une communauté de Capucins vécut à Spa où elle joua un rôle important dans la vie sociale et religieuse de la cité des Bobelins.

Leur histoire ainsi que celle du couvent que ces religieux bâtirent en 1643 n'avaient pas encore été abordées. De ci de là on trouve des notes relatives au jardin du couvent, mais nulle part on ne trouve une étude ou même un aperçu historique quant à l'origine de ces pères et des circonstances de la fondation du couvent.

La date d'installation de la communauté est maintenant fixée grâce aux patientes recherches de M. Collin et à ses investigations. Un édit du prince-évêque Ferdinand de Bavière, daté du 9 juillet 1623, nous éclaire définitivement à ce sujet.

Quant au couvent, la fameuse pierre fondamentale retrouvée à Spa est un document lapidaire définitif qui est d'ailleurs merveilleusement confirmé par un document se trouvant aux archives de l'Etat à Liége. Ce document est un rapport d'un père de Rome ; il y décrit le couvent et cite la pierre et son texte correspondant exactement à celui de la pierre retrouvée.

Nous savons ainsi que le couvent de Spa fut fondé par Walthère de Liverlooz en 1643 et l'église en 1645. Et ceci rectifie une erreur répétée par différents historiens qui fixaient cette fondation en 1663.

Parmi les pièces originales, outre la pierre de Liverlooz, citons encore un curieux bassin de fort belle allure, mais dont l'usage semble encore mal déterminé. Il a été trouvé dans le jardin actuel de l'Ecole moyenne situé à l'emplacement de celui des Capucins.

Le 18 août 1789, lors de la Révolution liégeoise, le spadois Brixhe fut nommé bourgmestre. Son action révolutionnaire amena la destruction de bien des chefs d'œuvre qui étaient abrités dans l'église des Capucins, et notamment le beau monument, en marbre blanc, du fondateur de Liverlooz. Toutefois un beau tabernacle a échappé et fut vendu à la paroisse de Becco par Damseaux qui avait acheté le couvent lors de sa suppression à la Révolution française. En 1810, l'église et les deux ailes du couvent furent démolies sur l'ordre de Damseaux et le reste devint l'hôtel de Beloeil. Aujourd'hui l'emplacement en est occupé par les bâtiments de l'Ecole moyenne et de l'Ecole communale.

Cette très intéressante communication agrémentée de projections retint toute l'attention des auditeurs.

Le président remercia très vivement et félicita l'orateur de ses patientes recherches et salua en lui un digne successeur de l'historien spadois Albin Body.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 45.

Procès-verbal de la séance du 29 Décembre 1938

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. J. Dumont, président ; E. Poncelet, vice-président, J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservatrice ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; J. Servais, conservateur honoraire ; A. Baar, N. François et Fl. Pholien conservateurs-adjoints.

MM. le baron W. de Crassier, G. Bonhomme, A. Defrècheux et F. Pény, membres effectifs.

Mmes et Mlles M. Hans, Ansiaux, Th. Canter, D. Goderniaux, J. Lonnoy, Lambrechts, A. Pirlot, A. Thibert, J. Stolberg et Michaux.

MM. M. Dahmen, Aseglio, W. Halein, E. Jamin, F. Boniver, J. Larbalette, Ch. Dejace, abbé Ansiaux, G. Lewuillon, J. Puraye, G. Baré,

A. Piret, Vecqueray, A. Dandoy, G. Denoël, J. Vanderheyden, J. Thone, A. Plomdeur, J. Stiennon et A. Defize.

Excusés le Dr Wibin et M. Dieudonné.

Avant d'entamer l'ordre du jour, l'Institut, par l'organe de Mlle van Heule et de son président, M. Dumont congratule Mme Janssens, concierge du Musée, à l'occasion de la décoration que le Gouvernement vient de lui accorder pour ses 25 ans de bons et loyaux services. Un cadeau lui est remis, ainsi que la réduction de la décoration. L'assemblée tout entière souligne de ses chaleureux applaudissements les paroles du président. Mme Janssens très émue remercie l'Institut de cette manifestation tout à fait inattendue pour elle.

Lecture du procès-verbal de la séance de novembre et correspondance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est approuvé sans observation et communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment :

Une carte du Dr Wibin excusant son absence à la séance.

Une lettre de M. Peuteman, présentant la candidature de M. Arthur Minder en qualité de membre associé.

Une lettre de la Société de l'Emulation remerciant pour l'envoi des *Bulletins* des années 1936-7-8.

Une carte de M. Pholien remerciant pour les félicitations de l'Institut.

Une lettre de M. J. Breuer remerciant également pour les félicitations lui adressées.

Une lettre de M. Thisse remerciant pour sa nomination de membre associé.

Présentation de membres associés :

Sont présentés en qualité de membres associés :

M. Gérard Moreau, licencié en sciences historiques, 37, rue St-Paul, à Liége ;

M. Arthur Minder, professeur à l'Ecole moyenne de Pepinster ;

M. Adrien d'Affnay, 25, rue Vinave d'Ile, à Liége.

Election de membres associés et correspondants :

Sont élus à l'unanimité :

Correspondant : M. L. Collin ;

Associés : Mlle A. Dandoy, Dom Michel, Bocksruth et J. Collard.

Renouvellement du bureau et des diverses commissions, pour les années 1939-1940.

A l'unanimité sont réélus ou élus :

Vice-président : M. le baron W. de Crassier ;
Secrétaire : le notaire J. Pirlet ;
Trésorier : M. P. Laloux ;
Bibliothécaire : M. L. E. Halkin ;
Directeur des publications : M. F. Magnette ;

Secrétaires-adjoints : MM. R. Toussaint et le baron A. d'Otreppe de Bouvette ;

Conservateurs-adjoints : MM. A. Baar, section verrerie ;
J. Dumont, section lapidaire et d'architecture ;
Cte J. de Borchgrave, section orfèvrerie ;
N. François, section céramique étrangère ;
J. Hamal, section préhistorique ;
Fl. Pholien, section céramique liégeoise ;
J. Pirlet, section numismatique ;
Baron M. de Sélys-Longchamps, section mobilier.

COMMISSIONS :

Publications : MM. Magnette, directeur ; Fairon et Lahaye.
Fouilles : MM. Baar, Hamal, Dr Wibin, Mlle van Heule ;
Achats : MM. Baar, Dumont, Laloux, Petit, de Sélys-Longchamps, Servais et Mlle van Heule ;
Vérification du musée : MM. Brassinne, L. Halkin et L. Lahaye ;
Vérification de la bibliothèque : MM. Harsin, Bonhomme, Lahaye ;
Vérification des comptes : MM. Dieudonné, Ghilain et Pény ;

Excursions : MM. Pholien, président ; Dumont, secrétaire ; de Borchgrave, Laloux et Magnette ;

Conférences et causeries : MM. Pholien, président ; Dumont, vice-président ; Toussaint, secrétaire.

Le président souhaite la bienvenue à son successeur M. E. Poncelet dans lequel il salue l'historien distingué et fécond ; il traduit en termes élogieux tout l'honneur et la fierté que ressentent les membres de l'Institut en le voyant occuper le fauteuil de la présidence. M. Poncelet, après avoir remercié le président de l'Institut de l'honneur qui lui est fait en l'appelant à cette présidence, exprime d'autre part les regrets profonds de tous ses collègues causés par le départ d'un président aussi actif et dynamique que M. Dumont. Il termine en assurant l'Institut de son plus entier dévouement.

M. Dumont met en quelques mots l'assemblée au courant du sort des pierres qui ornent la seconde cour du Palais. Mandat lui est donné pour l'arrangement de ces pierres et la sélection à en faire.

Il donne ensuite la parole à M. J. L. Henrotte pour sa communication sur « *La Vierge du chancelier Rollin de Jean van Eyck et la Ville de Liége* ». Il remercie ensuite l'orateur pour son captivant exposé qui a retenu toute l'attention de l'assemblée.

M. Pholien communique le programme des Causeries publiques de cet hiver et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 h. moins le 1/4.

Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 1939

La séance est ouverte à 5 h. 10, sous la présidence de M. Ed. Poncelet, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. Ed. Poncelet, président ; baron W. de Crassier, vice-président ; notaire Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservatrice ; A. d'Otreppe de Bouvette, secrétaire-adjoint ; le baron M. de Sélys, J. Dumont et N. François, conservateurs-adjoints.

MM. Dr B. Wibin, J. Brasseur, L. Lahaye, G. Petit et G. Bonhomme, membres effectifs.

Mme et Mlles A. Dandoy, M. Michaux, L. van Heule, B. Will, A. Goderniaux, C. Lambrechts et A. Thibert.

MM. J. Tubbax, A. Lequaré, A. Dandoy, Bauvet, A. Piret, J. Puraye, A. Pholien, F. Larbalette, L. Dumont, R. Protin, Y. Lamoureux, A. Legrain, F. Kraft de la Saulx, A. Warnotte, A. de Saint-Hubert, membres correspondants et associés.

Excusés MM. Baar, Servais et L. Halkin.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le président, devant l'assemblée debout, annonce le décès de M. J. Remouchanps, président du Musée de la Vie wallonne et adresse un souvenir ému à ce grand wallon, fondateur et animateur du Musée de folklore liégeois.

Lecture du Procès-verbal de la séance de Décembre et correspondance.

Le secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la séance de décembre qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment une carte de M. le professeur Halkin le priant d'excuser son absence.

Election de membres associés.

Il est ensuite procédé à l'élection de membres associés :

Sont élus à l'unanimité MM. G. Moreau, A. Minder et A. d'Affnay.

Communication de M. J. Brassinne : Henri Van den Berg et le tombeau de l'Evêque Eracle à Saint-Martin.

Après avoir esquissé une biographie de l'érudit liégeois Henri Van den Berg qui vécut au XVIIe siècle et qui fut un archéologue doublé d'un amateur d'art, le conférencier nous dit comment ce fut grâce non seulement à ses notes, mais aussi à ses dessins, car, chose rare à cette époque, ce chroniqueur illustrait de dessins ses descriptions, que l'on put reconstituer le tombeau primitif de l'évêque Eracle en l'église Saint-Martin. Il nous fit connaître ensuite toutes les viscissitudes subies par ce monument intéressant de la Renaissance jusqu'au jour de sa destruction complète par les chanoines de Saint-Martin, dont le vandalisme en cette occasion n'eut rien à envier à celui des révolutionnaires. De ce monument en marbre noir de Theux, la tête mutilée de l'évêque, grâce à la générosité de M. le baron de Sélys-Lonchamps, repose actuellement dans les collections de notre Institut.

Le président félicite le professeur Brassinne de sa très méticuleuse étude qui enrichit d'un chapitre inédit et intéressant notre histoire liégeoise. Les chaleureux applaudissements de l'assemblée traduisent d'autre part tout l'intérêt que cette communication a suscité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Découvertes Romaines et Franques en 1938

Pour établir les cartes archéologiques, on ne doit négliger aucune de ces découvertes qui se produisent par ci par là, au hasard de mille travaux et qui risquent de tomber dans l'oubli. Rarement les objets ainsi trouvés échappent à la destruction ou à la dispersion. Mais les cartes sont toujours disposées à se laisser piqueter de ces « traces de découvertes ». C'est pourquoi il est utile de rappeler quelques trouvailles faites en 1938 au pays de Liége.

BEN-AHIN : **Cimetière Franc.** — En juin 1938, des ouvriers, occupés à creuser des tranchées pour la Société Intercommunale des Eaux, mettent à jour des tombes franques à la lisière du bois à la Sarte (Ben). La Commission Administrative du Musée de Huy se rend sur place et devant elle quelques tombes sont encore éventrées. Elles paraissent assez pauvres. On remarque deux caveaux en pierres, vides, portant à l'intérieur des traces de mortier rose. A vrai dire, ce cimetière était connu depuis 1905 environ. On y avait trouvé une vingtaine de tombes. Si l'on ajoute la vingtaine trouvée en 1938, on atteint le chiffre de 40.

Aucune fouille méthodique n'y a été pratiquée. Les quelques objets découverts sont destinés au Musée de Huy. Il y avait là quelques ossements, deux vases biconiques d'un noir luisant décorés à la roulette sur la partie supérieure (motif : étoile à six rais), une épée (+ 0,85 m × 0,04 m), une hache, (0,22 m long. × 0,08 tranchant) rectiligne au-dessus et, en dessous, dessinant une courbe concave, un fer de lance (+ 0,22 m). Nous remercions Monsieur Paul Lebrun pour l'amabilité qu'il a mise à nous recevoir.

St-GEORGE s/MEUSE : **Tombe Romaine.** — Nous voici sur la Chaussée Verte, la voie romaine Arlon-Tongres. En venant de Yernawe vers l'arrêt du tram de St-George, la borne 8 est dépassée depuis une quarantaine de mètres, à gauche, on voit dans les champs un grand tumulus oblong ; à droite, à une dizaine de mètres de la route, une ferme à été récemment construite. En creusant la cave, les ouvriers ont

trouvé une tombe romaine, sans qu'ils s'en rendent compte. D'après les renseignements recueillis, la fosse avait été recouverte de quatre ou cinq moëllons de ± 0,30 m de côté. Immédiatement sous ces pierres se trouvait le mobilier funéraire : 2 assiettes, un gobelet à dépression en terre rougeâtre à couverte noire s'écaillant, et une tèle en pâte rouge (imitation du type de *terra sigillata Dragendorf*, 45). Au milieu se trouvait une grande bouteille carrée de couleur vert-bleu (0,285 haut. × 0,07 × 0,07), goulot peu élevé, anse à angle droit, filetée (larg. 0,05), 2 cercles concentriques en relief sur le fond ext.. Seule cette bouteille a échappé à la destruction. Elle est conservée par le propriétaire, M. Trokay, de St-George.

VERLAINE : **Tombe Romaine**. — Autre découverte du même genre, non loin de là, au beau milieu du village de Verlaine. Deux routes se coupent au pied de l'église. Sur la route de Fize-Fontaine à quelques 20 mètres du carrefour, du côté ouest, cette fois encore en creusant les fondations d'une maison, une tombe romaine paraît avoir été mise à jour. Des traces de cendres auraient été très visibles. Le mobilier (?) a été dispersé. Par l'intermédiaire de M. Bellefroid de Verlaine et Camille Bleret, notre dévoué collaborateur de Fize-Fontaine, une petite fiole de verre verdâtre intacte, provenant de cet endroit, a été remise au Musée Curtius. Type ordinaire (0,075 m haut × 0,021 au goulot), col long, renflement vers le bas, dans le fond concavité d'un cm, bord supérieur irrégulier, traces d'irisation vers le fond.

Cette région s'avère de plus en plus riche en monuments de l'époque romaine. Entre ses imposants tumulus et ses vastes villas, elle a d'autres richesses.

BOMAL : **Tombe Franque**. — Bomal est situé à quelques kilomètres de la province de Liége. Rappelons pour mémoire la découverte faite là-bas en 1937, au hameau de Juzaine, d'une tombe franque de basse époque : squelette sans mobilier, étendu dans une tombe à parois murées et couverte de dalles irrégulières. Elle a été décrite au *Bulletin Trimestriel de l'Institut Archéologique d'Arlon*, 5 janvier 1938, p. 19, sq.

A. GEUBEL.

Le Commerce des Eaux Minérales de Spa dans le passé

Nous empruntons à un très intéressant travail de M. G. Dejardin, licencié en sciences commerciales, sur le commerce des eaux de Spa, ces quelques renseignements qui ne manqueront d'être lus avec curiosité par nos lecteurs :

Dès 1573, on signalait des expéditions d'eaux de Spa au duc de Medina qui se trouvait à Maestricht en 1577.

Marguerite de Valois, qui trouvait les chemins trop mauvais pour arriver jusqu'aux sources, se faisait apporter à Liége l'eau de Spa. En 1598, Juste Lipse, empêché de venir à Spa, buvait le Pouhon à Louvain.

Par après, les expéditions de bouteilles se firent de plus en plus fréquentes et certains bourgeois de Spa devinrent des exportateurs d'eau.

La plus grande partie était expédiée en direction de Rotterdam et d'Amsterdam. Elles descendaient de Spa à Fraipont (sur la Vesdre) en chariot, puis par voie d'eau à Liége. De là, elles partaient par Bois-le-Duc pour la Hollande.

En Angleterre, le commerce de l'eau était encore beaucoup plus développé et les commandes plus impressionnantes, quelquefois 50 paniers de 160 bouteilles pour un seul marchand.

Mais la plus grande partie des habitants ne vit pas sans crainte ce développement qui — selon eux — devait empêcher les curistes, fournis à domicile de l'eau célèbre, d'entreprendre le pénible et coûteux voyage aux sources.

Les magistrats de Spa mirent des entraves à l'extension du commerce naissant et, d'autre part, les marchands, estimant que les difficultés qu'on leur créait étaient contraires aux coutumes, se plaignirent au prince-évêque Ferdinand de Bavière.

Ce dernier essaya de mettre d'accord les deux clans en rendant, en 1634, un édit réglementant le commerce des

eaux et imposant l'apposition d'un cachet sur chaque flacon, moyennant le versement d'un demi-patard, c'est-à-dire deux liards par cachet.

En 1644, environ 32.000 bouteilles furent cachetées. Pour les années 1644 à 1663, le nombre de cachets perçus est de 30.000 à 46.500. En 1665, un nouvel édit du prince Maximilien Henri revient, à la demande de la communauté, sur l'édit de son oncle et défend le commerce des eaux, pour obliger les étrangers à venir aux sources.

Par après, les contributions, et surtout celles de guerre, ne faisant qu'augmenter, les habitants de Spa durent se résoudre à reprendre le commerce des eaux.

La taxe fut fixée à 3 liards.

En 1701, le prince Joseph Clément de Bavière, à la suite de nouvelles requêtes des magistrats de Spa, monopolisa le commerce et décida que deux personnes assermentées s'occuperaient seulement du débit des bouteilles. Ces bouteilles, outre le cachet, seraient accompagnées d'un certificat d'origine.

Pour 1705-1706, 96.220 bouteilles payèrent le droit de cachet.

Mais ce droit de cachet fit naître tant de substitutions que le prince-évêque de Liége, Charles de Velbruck, rendit un mandement contre ceux « qui débiteront ou distribueront pour eaux de Spa toutes autres que celles puisées dans les véritables sources connues à l'endroit même ».

Il ordonne à ceux qui voudront transporter des bouteilles hors du bourg « d'être munis de certificats signés par le bourgmestre ou par le greffier de Spa ».

L'importance du commerce de l'eau fut à peu près égale pendant le XVIIIe siècle. Le chiffre moyen atteint, en effet, 150.000 bouteilles par an. C'est d'ailleurs le chiffre donné dans le rapport au sujet de la création de la chaussée de Spa, dans lequel on signale 100.000 bouteilles emplies d'eau de Spa quittant annuellement le bourg à destination de l'Angleterre, la Hollande et le Brabant, via Liége, et 50.000 bouteilles vers la France et l'Allemagne.

Les troubles de la Révolution française atteignirent plus particulièrement Spa et le droit de cachet fut supprimé tout un temps. La ville, du reste, à cette époque, avait peu besoin du revenu des eaux, étant enrichie par le produit des jeux.

Mais la raison principale du dépérissement du commerce des eaux fut l'exploitation de l'eau factice, la fabrication au moyen de n'importe quelle eau augmentée d'un agent médicamenteux, d'un produit que l'on substitue aux eaux minérales naturelles.

Au début du XVIIIe siècle, les bouteilles étaient emplies à la source, aux heures indiquées, avant 4 heures et après 10 heures du matin par temps beau, serein et vent propice.

Les bouteilles étaient ensuite bouchées, puis le bouchon était recouvert de peau qui était soigneusement liée autour du goulot.

Elles étaient alors cachetées du sceau habituel, les armes du prince-évêque régnant.

Jusqu'au début du XXe siècle, l'administration communale, bien que sollicitée à différentes reprises par des sociétés qui auraient voulu exploiter des eaux de Spa refusa l'autorisation, parce qu'on craignait que les eaux dont il était question n'amenassent la confusion avec l'eau des sources exportées jusqu'alors : Le Pouhon.

Vers 1850, des particuliers cherchèrent à exploiter des sources privées et la Ville leur intenta des procès. Finalement, ils renoncèrent à leur exploitation. Par après, il se créa différentes affaires pour s'occuper de la concession du monopole des sources de la ville, mais comme elles ne disposaient pas de capitaux suffisant, elles furent vouées à l'échec.

En 1921, enfin, se constitua la Société Spa-Monopole qui exploite actuellement les différentes sources de la ville et l'établissement des bains.

Elle est arrivée au développement connu, tant sur le marché belge que sur les marchés étrangers.

A propos du drapeau espagnol

Dans le numéro 1 de la *Chronique Archéologique du Pays de Liége* de 1933, j'exposais que nous avions trouvé, chiffonée, dans le coffre de la châsse, une étoffe cousue en forme de sac et qui avait contenu les reliques osseuses. Sur ce tissu étaient imprimées des bandes superposées de couleur *jaune et rouge* et sur lesquelles s'étalaient des écus en *pointe*, portant alternativement les armes de France, (fleurs de lys) et de Castille (château,...).

Or, il appert de la lecture d'un article paru, le 19 janvier 1939, dans la « *Libre Belgique* » et signé R. L. que « le drapeau bicolore (rouge sang et or), adopté par le général Franco est celui qu'avait choisi Charles III, comme étant celui qui aurait dominé *pendant des siècles* dans les armoiries de *Castille*, Aragon, Catalogne et Léon ; drapeau qui reparut en 1820 et est conservé toujours comme un emblème des libertés et de régime constitutionnel ».

Ce drapeau, ajoute l'auteur, après une réaction absolutiste de Ferdinand VII, en 1823, reparut de nouveau en 1843 jusqu'en 1931 et, après une nouvelle éclipse, revit le jour le 19 juillet 1936, comme insigne de la liberté reconquise.

Il est donc permis de penser que ces couleurs, jaune et rouge, sont bien celles de *Castille*, et notre manière de voir se confirmerait en ce sens que, concurremment avec les armoiries figurant sur les bandes du sac en question, ces couleurs en vogue à l'époque de la régence de Blanche de Castille doivent contribuer à déterminer approximativement la date de la construction de la châsse,... 1240.

Un point nous échappe... Celui de connaître *pourquoi* on fit aux reliques de la sainte d'Amay les honneurs d'un revêtement aux armes de France et de Castille ?

Dr B. Wibin.

Le mausolée de Velbruck

Si l'on veut bien se souvenir de ce qui avait été dit des *Restes du prince-évêque de Velbruck* dans la «*Chronique*» de 1938, p. 59, de leur transfert et de leur inhumation à Hex,

il sera intéressant de prendre connaissance de l'article que M. G. DE FROIDCOURT vient de publier dans « *La Vie Wallonne* » du 15 Mars 1939, pp. 197 à 210: On y trouvera un exposé complet de la triste odyssée dont fut réellement victime la dépouille du prélat à partir de 1794, jusqu'au jour tout récent où une sépulture décente lui fut enfin rendue. M. DE FROIDCOURT était mieux placé que quiconque pour nous fournir les détails les plus exacts sur cette heureuse solution. Non moins à retenir est l'histoire même du mausolée qui, après de lamentables avatars, pu de nouveau être reconstitué et présenté au public liégeois lors des expositions de 1933 et 1937. Il a été, il y a peu de temps, confié en dépôt par l'Institut Archéologique Liégeois à la Société Libre d'Emulation, fondée par Velbruck, pour être reconstitué dans le hall d'entrée de ses nouveaux locaux suivant le plan de M. l'architecte Jules Dumont.

« Il est à espérer, ajoute l'auteur, que l'Institut aura à » cœur de faire respecter les conditions du dépôt et qu'il » ne permettra, pour aucun motif, que l'on morcelle le » monument. Ce serait trahir la pensée du sculpteur F.-J. » DEWANDRE et enlever à cette œuvre tout son intérêt » documentaire, historique, archéologique et artistique ; » aucune fantaisie ne doit être permise sous aucun pré- » texte : la reconstitution doit être complète, intégrale ».

A lire

Les relations qui s'établirent entre les révolutionnaires liégeois et ceux qui formaient l'aile gauche des révolutionnaires brabançons, les Vouckistes sont un fait bien établi : il suffit pour cela de voir ce que nous en apprend Borgnet dans le tome II de son *Histoire* (pages 143 à 177). Le rôle que joua dans ces circonstances Edouard de Walckiers, banquier bruxellois des plus influent et ardent patriote, y apparaît déjà visiblement, mais le sujet valait d'être repris sur documents nouveaux. C'est ce que vient d'entreprendre Mlle Suzanne TASSIER-CHARLIER, l'auteur de deux livres considérables sur « *Les Démocrates belges de 1789* » et

l' « *Histoire de la Belgique sous l'occupation française de 1792 et 1793* » parus en 1930 et 1934.

Dans une étude récemment publiée dans la « *Revue de l'Université de Bruxelles* » (Décembre 1938 - Janvier 1939), elle s'est attachée à mettre en plein relief l'action exercée par le financier bruxellois : *Edouard de Walckiers, promoteur de l'Union des Belges et des Liégeois, (1792)*. Etude pleine d'inédits, qui complète très heureusement ce que nous connaissions de notre révolution liégeoise.

***

On peut lire dans le « *Bulletin de la Société royale d'archéologie de Bruxelles* », 1938, pp. 59 à 74, la description d'un Cimetière franc découvert à Asch, Limbourg. En voici le résumé :

« Les cimetières barbares sont rares dans la Campine. Les 24 tombes découvertes à Asch étaient creusées dans une gravière située sur une hauteur à quelque 600 mètres de l'ancienne église paroissiale. Deux de ces sépultures paraissent avoir contenu les restes de deux époux. Une autre (N° 3), sans doute celle d'un personnage important, a donné un scramasaxe dont la poignée paraît avoir été recouverte d'une feuille d'or. Mais la plupart du temps, il s'agit d'un cimetière de gens assez pauvres. On peut le dater de la seconde moitié du VIIe siècle ; il était encore utilisé au commencement du VIIe ». (R. LAUTIER, « *Revue d'Archéologie* », Octobre-Décembre 1938).

***

A l'initiative de MM. Jacques BREUER et H. VAN DE WEERD, la revue " l'*Antiquité classique* ,, (t. VII, 1938, fasc. 2) commence la publication d'une chronique consacrée à l'archéologie nationale depuis les temps préhistoriques jusqu'au Haut Moyen Age, où l'on fera connaître, dans la mesure du possible, les découvertes, fouilles et publications les plus intéressantes. La première de ces chroniques forme un tiré à part, de 16 pages, contenant 35 notices et l'ensemble est une documentation du plus vif intérêt.

Causeries Publiques de l'Institut

Pour l'Hiver 1938-1939

AU MUSÉE DE LA MAISON CURTIUS

Le dimanche matin, à 10 1/2 heures précises

8 Janvier : M. Joseph BRASSINNE, Professeur et Bibliothécaire en chef à l'Université de Liége : *De Liége à Huy jadis* (avec projections).

15 Janvier : M. Paul HARSIN, Professeur à l'Université de Liége : *Frédéric II et le Pays de Liége.*

22 Janvier : M. le Comte Joseph DE BORCHGRAVE D'ALTENA, Secrétaire de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles : *Promenades archéologiques à Limbourg et Eupen* (avec projections).

29 Janvier : M. Guillaume HENNEN, Conservateur-adjoint aux Archives de l'Etat, à Liége : *Aperçu sur l'activité des XXXII Bons Métiers de la Cité de Liége.*

5 Février : M. Henri HEUSE, Avocat, Homme de lettres : *Les Instituts de F. J. de Sohet (1728-1811).*

12 Février : M. Florent PHOLIEN, ancien président de l'I. A. L. : *L'embellissement de l'antique Place du Marché.*

19 Février : M. Jules DUMONT, Professeur honoraire d'histoire de l'Architecture aux écoles des Beaux-Arts, ancien président de l'I. A. L. : *La reconstruction de la Cité de Liége aux XVIe et XVIIe siècles* (avec projections).

Leçons de vulgarisation

données au local, dans l'annexe, rez-de-chaussée, à 5 h. 30 très précises

PROGRAMME DE LA 8e ANNÉE (1939)

Jeudi 2 mars. — M. Léon E. HALKIN, Professeur à l'Université : « *Philippe II, cet inconnu* ».

Mardi 7 mars. — M. Georges LAPORT, Président du Musée de Comblain-au-Pont : « *La libération du territoire de l'ancien Pays de Liége, 1794* » (avec projections).

Jeudi 9 mars. — M. Pierre LAFAGNE, Homme de lettres : « *Les « jolités » de Spa* » (avec projections).

Mardi 14 mars. — M. Maurice YANS, Licencié en histoire : « *Notre « Perron » et la « Croix de Bourgogne », symboles idéologiques et économiques* ».

Jeudi 16 mars. — M. le Comte Joseph DE BORCHGRAVE D'ALTENA, Secrétaire de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles : « *La sculpture au XVe siècle* (avec projections).

Mardi 21 mars. — M. F. KRAFT de la SAULX, Ingénieur : « *Les origines de la construction navale* » (avec projections).

Jeudi 23 mars. — M. Jules DUMONT, ancien Président de l'I. A. L. : « *La sculpture grecque antique* » 1re leçon (avec projections).

Mardi 28 mars. — M. Jean HUBAUX, Professeur à l'Université : « *Leptis-Magna* » *la villa des Césars sémites* » (avec projections).

Jeudi 30 mars. — M. Jules DUMONT : « *La sculpture grecque antique* » 2e leçon (avec projections).

30e ANNÉE, No 2. AVRIL-MAI-JUIN 1939.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 24 Février 1939

La séance est ouverte sous la présidence de M. E. Poncelet, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. E. Poncelet, président ; baron W. de Crassier, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; F. Laloux, trésorier ; J. Servais, conservateur honoraire ; H. van Heule, conservatrice ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; Fl. Pholien, J. Dumont et le baron M. de Sélys-Longchamps, conservateurs adjoints.

M. Magnette, membre effectif.

Mmes et Mlles M. Michaux, Dandoy, Godiernaux, L. Robert, H. Canter, B. Will, R. Pinet et J. Thisse.

MM. Boniver, E. Tancré, F. Halein, Pinet, E. Tubbax, A. de Saint-Hubert, A. Warnotte, Général Lewuillon, Ch. Pirard, A. Dandoy, baron I. de Radzitsky, A. Piret, H. Flamand, Dr Vandervael, Dr de Bidlot, J. Larbalette, A. Jacquemin, J. Stiennon et Kraft de la Saulx, membres correspondants et associés.

Excusés : MM. Wibin et L. Halkin.

En ouvrant la séance, M. le président, devant l'assemblée debout, rend un suprême hommage à la mémoire du doyen de nos membres associés, M. le baron Houtart, décédé depuis la dernière séance. Il était membre de l'Institut depuis le 25 Mai 1934.

Lecture du procès-verbal de la séance de Janvier et correspondance :

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier qui est approuvé sans observation ; il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Présentation de membres associés :

Sont présentés en qualité de membres associés de l'I. A. L. :

M. le notaire Dimbourg, à Comblain-au-Pont.

M. M. Henrotin, directeur à la Banque de Bruxelles, 47, quai de la Boverie, à Liége.

M. Marcel Guilmot, commissaire de police honoraire, 3, rue Théodore Schwam, à Liége.

M. Jean Paques, 45, place du Marché, à Liége.

M. Jean Van den Reydt, 23, quai de la Goffe, à Liége.

Rapports des secrétaire, trésorier, conservateur et bibliothécaire

La parole est ensuite donnée au secrétaire pour la lecture de son rapport annuel sur les travaux de l'Institut durant l'année 1938.

Avant cette lecture, le secrétaire propose aux acclamations de l'assemblée M. E. Poncelet, président et le baron W. de Crassier, vice-président, qui furent reçus tous deux membres de l'Institut, il y a exactement 50 ans. Il se fait l'interprète de l'assemblée pour les féliciter chaleureusement à l'occasion de ce jubilé.

Le président remercie le secrétaire en son nom et au nom du vice-président pour les marques de sympathie dont ils viennent d'être l'objet.

Le président croit pouvoir dispenser les trésorier, conservateur et bibliothécaire de donner la lecture de leurs rapports, ceux-ci devant être publiés dans le prochain *Bulletin*.

Communication de M. le professeur L. Halkin : « Quelques sources peu connues de l'histoire des Hiéronymites liégeois ».

Par suite d'une indisposition M. le professeur L. Halkin n'ayant pu assister à la séance, sa communication est lue par son fils M. L. E. Halkin.

Le conférencier retrace l'histoire des Hiéronymites ou « Frères de la vie commune » à Liége. Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles leur collège fut fondé en notre cité, il s'applique ensuite à étudier leur enseignement et leur méthode.

Le collège, le « gymnase St-Gérôme » comme il s'appelait, établi dans les plus anciens bâtiments de notre Université, bâtiments dont bientôt il ne restera plus que le souvenir et dans lesquels devait lui succéder le collège des Jésuites, fut un des plus réputés des Pays-Bas. Il connut à la fin du XVe siècle et au début du XVIe une prospérité enviable. Sa décadence date du milieu du XVIe siècle et est due, en partie, à la difficulté du recrutement des religieux.

Cette étude, fruit de l'examen approfondi d'un remarquable choix de documents, captiva l'attention de l'Assemblée.

M. le président remercie M. Halkin pour sa remarquable étude et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Projet d'un pont-barrage à Liége en 1539

Dans son article intitulé « Liége 1939. Ce que sera l'exposition internationale de l'eau » (1), Monsieur Albert Bouckaert rappelle les motifs qui engagèrent la Belgique à entreprendre le creusement du canal Albert et les avantages que notre pays doit légitimement retirer de cette œuvre colossale. Il les énumère comme suit d'après le résumé qui en a été fait lors du litige plaidé devant la Cour internationale de La Haye au sujet du droit d'établir cette voie d'eau que les Pays-Bas contestaient à notre patrie : « relier le bassin industriel liégeois au port d'Anvers par un chemin plus court, plus commode, plus rapide et de plus grande capacité que la voie actuelle ; créer la voie la plus directe entre le port d'Anvers et son hinterland du Sud-Est ; libérer la navigation entre Anvers et Liége des entraves qu'elle subissait en territoire étranger ; desservir le bassin charbonnier du Limbourg et favoriser le développement de l'industrie dans cette région ; amener dans la Campine l'eau indispensable au fonctionnement des usines et à la mise en valeur de la région par un moyen tel que cette eau ne soit placée à aucun endroit sous la dépendance de nos voisins du Nord ; éviter que le trafic venant de la Meuse et même de la Moselle, ainsi que le trafic du bassin industriel liégeois, trouve avantage à se rendre à Rotterdam plutôt qu'à Anvers ; permettre à l'industrie liégeoise et limbourgeoise d'importer avantageusement des minerais de l'étranger et de ne pas demeurer tributaire des minerais français ; établir une liaison, inexistante aujourd'hui, entre l'Est et l'Ouest du pays ; créer un vaste boulevard industriel où viendront s'établir, sur le charbon, des usines nouvelles ; permettre à l'industrie de Liége, lorsque, dans dix ans, ses charbonnages s'épuiseront, de ne pas se déplacer grâce aux facilités d'accès et aux rapidités de circulation que créera le canal vers les charbonnages de la Campine ; drainer le trafic et le transit de Liége, et de tout son arrière pays vers le port d'Anvers, tout en facilitant l'échange des minerais et des cokes ; aspirer vers Anvers une partie importante du trafic de la

(1) Albert BOUCKAERT, *Touring Club de Belgique*, nº 19, année 1938.

région charbonnière et industrielle du Limbourg hollandais et du bassin d'Aix-la-Chapelle qui voudra bénéficier de la plus courte distance ; permettre l'accroissement à travers le pays du trafic mosan et du bassin mosellan de l'Alsace-Lorraine et du Nord de la France ; offrir à l'industrie des avantages considérables grâce à la proximité des charbonnages et leur rapprochement de la mer ; enfin procurer au pays une nouvelle ligne de défense de son territoire parant au danger que présentait la trouée du Limbourg ».

Pour réaliser le premier point, c'est-à-dire créer une voie d'eau permettant l'arrivée à Liége de bateaux de fort tonnage, il ne suffisait pas de creuser un canal d'une profondeur adéquate à l'enfoncement à charge des bâtiments à recevoir, mais il fallait aussi que la Meuse fût dans le même état de navigabilité. Deux moyens s'offraient pour y satisfaire : approfondir le lit du fleuve ou élever le niveau de ses eaux. Le premier ne pouvait être envisagé : il aurait fallu exécuter l'approfondissement du lit de la Meuse sur toute la longueur de son cours. Restait le second : il fut réalisé par le pont-barrage de l'île Monsin et les travaux d'art faits à la Meuse en amont de celui-ci. C'est à ce moyen que devaient se rallier, il y 4 siècles, les administrateurs de la cité de Liége au moment où la question de la navigabilité de la Meuse se posait déjà.

Au XVIe siècle, le cours du fleuve à travers Liége était loin de ce qu'il est aujourd'hui : il suivait le chemin qu'il s'était tracé. Des plans montrent que, tandis que partie de l'Ourthe, celle qui suivait la colline vers Grivegnée, transformait le quartier d'Outre-Meuse en un véritable archipel, l'autre venait confondre ses eaux avec celles de la Meuse à la hauteur de l'église de Fétinne dite Saint-Vincent de la Boverie ; puis ces eaux réunies poursuivant leur cours se divisaient bientôt en deux bras en face de l'église des Augustins après avoir baigné les nombreux îlots formés par des atterrissements. Le premier de ces bras, le plus important, tournant brusquement à droite, empruntait le boulevard Piercot, longeait l'Evêché, le quai de l'Université jusqu'en face de la Grand-Poste actuelle pour se diriger ensuite vers l'Est. Le second, dont la largeur était encore

assez grande, suivait le boulevard d'Avroy, celui de la Sauvenière en contournant la Collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste pour se répartir bientôt en six branches dont les eaux se réunissaient à l'extrémité de la rue de la Régence où elles rejoignaient celles du premier bras. Il est facile de concevoir que cette partie du fleuve était à courant très faible et avait peu de profondeur; malgré cela deux ports existaient sur son parcours l'un sur Avroy, l'autre à la Sauvenière aux environs du Théâtre Royal.

L'extrême division des eaux de la Meuse et de l'Ourthe avait pour résultat de diminuer la navigabilité sur la Meuse principale et de la rendre bien précaire en temps de sécheresse. Il était donc naturel de chercher à l'améliorer en provoquant la hausse des eaux du fleuve en amont du pont d'Avroy chaque fois que le besoin s'en ferait sentir.

L'occasion de porter remède à la situation se présenta à la Cité au moment où elle exécutait son vaste programme de travaux de fortifications commencé en 1530 lequel comportait l'édification d'un pont sur les eaux de la Sauvenière destiné à défendre l'entrée de la ville : celui-ci servirait de pont-barrage. Il devait être jeté « emprès le postiche des Bégards » près de la tour de ce nom déjà sérieusement fortifiée et pourvue de pièces d'artillerie(1) pour aboutir derrière la Collégiale de Saint-Jean l'Evangéliste. A cet effet, les bourgmestres de Liége passaient un contrat le 4 février 1539, enregistré le 9 juillet suivant, avec Paul de Richelle, architecte et entrepreneur (2) pour la construction d'un pont remplissant un double but : celui de défendre l'accès de la Cité et d'élever éventuellement le niveau des eaux de la Meuse. Il avait les caractéristiques suivantes : longueur 160 pieds, largeur 30 environ. Il comporterait 4 arches de 25 pieds d'ouverture, 3 piles de 15 pieds de large et 37 de long entre ses faces extérieures profilées en brise-glace, 2 culées aux dimensions d'une demie pile. Piles et culées devaient être élevées sur pilotis

(1) GOBERT, *Les rues de Liége. Bégards*, t. I, p. 136.

(2) E. FAIRON, *Paul de Richelle, architecte liégeois.* (« *Chronique Archéologique du Pays de Liége* », année 1923, p. 83-89.)

chassés au fond d'une fouille de 4 pieds de profondeur sous le lit du fleuve et garanties en fondations par des murs (baucquements) y accolés faits de pierres taillées de Namur. Ces murs devaient avoir au moins 1 pied d'épaisseur.

Vu la destination de l'ouvrage, son tablier était divisé en deux parties dans le sens de sa longueur. La première, vers la Cité, avait un parapet de 3 pieds de haut sur 2 de large, une voie charretière de 18 pieds, puis un petit mur ou passette de 2 1/2 pieds sur 1, la seconde, à 1 pied de ce dernier et au-dessus des arches, des ouvertures longitudinales de la longueur de 25 pieds plus 3/4 de pied aux extrémités pour permettre la descente à travers la maçonnerie de pièces de bois horizontales (ventillons) guidées dans les piles et calées par des rainures verticales, puis 2 pieds plus loin des trous ou pertuis distancés l'un de l'autre de 1 pied destinés au placement de gros bois qui, placés verticalement, obstrueraient l'ouverture des arches (resteaux), enfin un parapet de 10 pieds de hauteur sur 3 1/2 de largeur pourvu de 6 meurtrières par où des pièces d'artillerie pourraient tirer vers l'amont, c'est-à-dire vers le pont d'Avroy. Dans le lit du fleuve, des murs de 1 pied d'épaisseur devaient être faits en travers des arches aux endroits convenables pour recevoir ventillons et resteaux. Les intervalles devaient être pavés. Les voûtes et revêtements extérieurs étaient prévus en pierres de taille de Namur. Toutes celles sous l'eau ou celles qui pouvaient être noyées, ainsi que celles des parapets étaient reliés entr'elles par des agrafes de fer plombées (1).

Ce travail ne fut jamais exécuté : le 26 août 1539 (2), la Cité décidait de l'ajourner en présence de l'opposition manifestée surtout par les meuniers occupant les moulins des Collégiales de Saint-Denis, de Saint-Jean et celui dit de Brabant tournant sur les bras de Meuse en aval de Saint-Jean l'Evangéliste et sur lesquels fut construit le pont-d'Ile. Elle ne rapporta jamais sa décision.

(1) Voir annexe I et plans.

(2) Archives de l'Etat, à Liége : Chambre Impériale, procès nº 1334, pièce nº 104.

Projet de pont-barrage.
Juillet 1539.

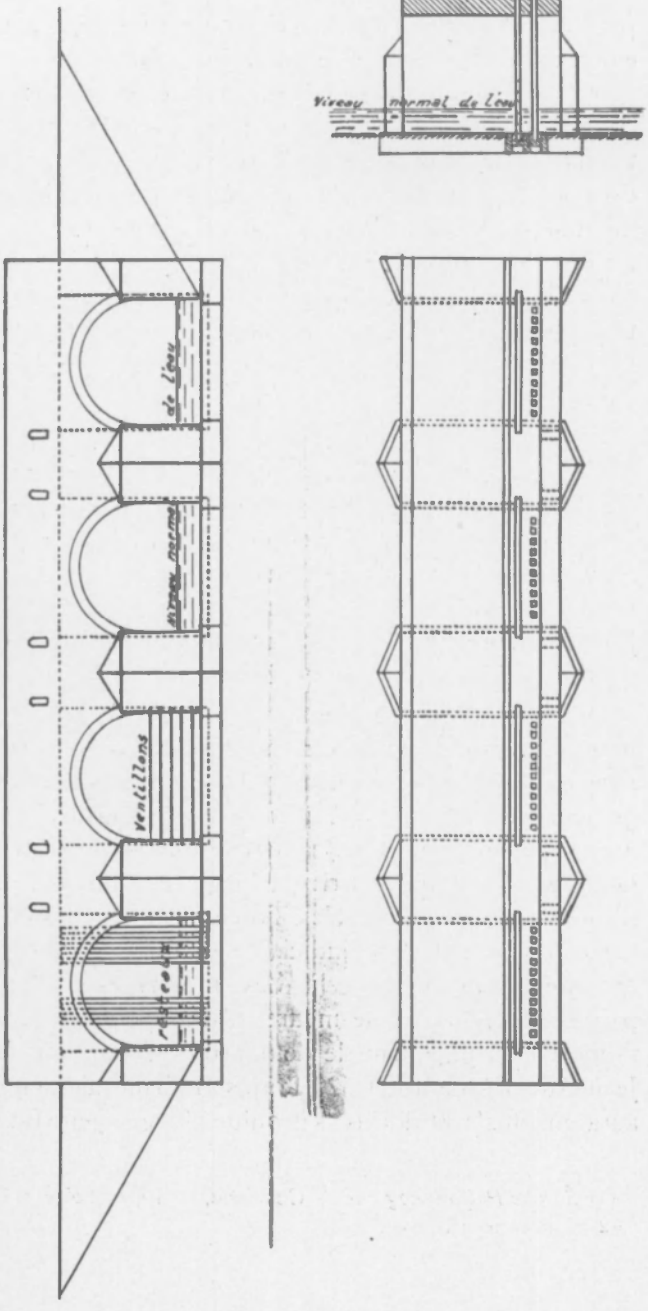

* * *

Des pont-barrages étaient déjà construits de cette façon par les Romains : à Montigny-sur/Sambre, ceux-ci ont établi sur la petite rivière appelée l'Hantes un barrage en pierres surmonté d'un pont (1). Le but de cet ouvrage était de provoquer une chute d'eau; mais, afin de pouvoir augmenter la hauteur de celle-ci, ils avaient pourvu les piliers du pont de rainures verticales où devaient venir probablement se loger des pièces de bois horizontales que la force du courant pousserait contre le pont, les maintenant ainsi dans les entailles où elles seraient emboîtées. Cette disposition devait éventuellement élever le niveau des eaux à l'amont et augmenter ainsi la force motrice produite par la chute renforcée.

* * *

Un exemple de la précarité de la navigabilité sur la Meuse au XVIe siècle est donné par un acte du 11 août 1592 (2), faisant suite à un contrat du 3 mai 1591, lequel réglait les conditions de transport par eau de marbres de Dinant à Dordrecht. Les contractants étaient d'une part Jean Mariebrecht, héraut et commis du roi de Danemark, d'autre part Lambert Gobbe, batelier.

Le contrat de 1592 termine un litige survenu entre les parties à la suite de difficultés dues au départ tardif des bateaux de la ville de Dinant. Tels sont les faits : le chargement n'est effectué qu'au mois d'août 1591. A ce moment les eaux sont basses et la marche du convoi est entravée de telle sorte qu'il n'arrive à Liége qu'à fin novembre où il est surpris par les gelées. Force sera d'y passer l'hiver. Cette situation étant préjudiciable à Lambert Gobbe, celui-ci réclame à Jean Mariebrecht des dommages et intérêts. Les parties ne pouvant se mettre d'accord décident de s'en rapporter au jugement de deux arbitres. Par leur sentence, Jean paiera à Lambert 520 florins Brabant d'indemnités ; il aura en plus 100 florins s'il quitte Liége pendant le mois

(1) *Société Paléontologique de Charleroi*, t. 10, p. 126 et t. 16, p. 413.
(2) Voir annexe II.

d'août (1592). Cependant s'il convient au batelier de ne partir que dans les deux mois et de naviguer alors que les eaux du fleuve n'ont que 3 1/2 pied de profondeur, il recevra encore les 600 florins ; mais, s'il part plus tard, il ne percevra que les 520 florins, quelle que soit la hauteur des eaux et il devra observer les conditions du contrat de mai 1591. Dans l'acte de 1592, il est stipulé en outre que Jean avancera de l'argent à Lambert au cours du voyage; que, si en cours de route un accident survenait aux bateaux par suite de leur trop long séjour à Liége et qu'il fallut décharger la marchandise pour effectuer les réparations, le coût en serait supporté par Jean; qu'il en serait de même si des pièces de marbre venaient à se briser au cours des manipulations

Il est aisé de se rendre compte par cet acte combien la navigation sur la Meuse était difficile à cette époque.

L. DE JAER.

ANNEXE I

Obligance, wagier et segurte faictes lan XVe et XXXIX le nueffemme jour de julle maire Junccis Escheviens Maclet, Gandano, Jamar et Dheure.

Pardevant nous comparurent Paulus de Richelle dunnepart Noble homme Emond de Zwartzemborch et Woet de Triexhe burghemaistrez partie faisans et ce qui sensiet acceptans pour et au nom de La Cite de Liege dautrepart. Lamesme ledit Paulus soy obligat en corps et en biens envers ladite Cite furnir et accomplir le contenu dunne marchandiese a luy faite en sorte, manier et devisses comme elle estoit redigie par escript laendroit pardevant nous exhibuee Laquel serat cidessoubz escripte et inserree de mot a autrez. Et pour plus grande segurte reportat sus en la main dudit mayeur sa maison et assieze a touttes ses appartenances extante en la ville de Dynant en la paroiche saint martin joindante daval a Collinnon Dardenne damont a unne rualle que vat a moese. Item sa perrier stesante desoubz saint george Et generalement tous et singulers ses autres heritaiges cens rentes et biens heritables pour a faulte de furnissement et accomplissement de contenu de la dite obligance et marchandiese a iceulx povoir revenir par ung adjour de quinsaine et faire de wagier heritaige a notre enseignement en la manier accoustumance Promectant a sourplus par iceluy Paulus que se la presente segurte nestoit suffissante de donner plus ample sens fraude Le tenurre de la dite marchandiese dont desseur est faicte mention sensiet. Ordonnances pour faire ung pont empres du postice des beggars tirant a St Johan ewangeliste qui servira tant pour fermer la cite et de deffence

comme pour faire remonteir la rivier jusques a St Jacques quant besongne serat Premier ledit pont tiendra en longesse cent Lx piedz et en largesse entre deux passettes XVIII piedz et aurat troix pilliers enthiers et deux demy pilliers tenans lesdits pilliers enthiers chacun XV piedz en largesse ou spesseur et trengteseptz piedz en longesse dune pointe a aultre et lesdits deux demy pilliers a ladvenant avec leurs bouttans a chacun couste telz quil appartiendra et besoingne serat pour sustenteir a tenir ferme ung tel oweraige. Item aurat audit pont quattres arches qui auront chascune XXV piedz doverture entre deux pilliers et seroit volseez de quareaulz de namurre a cuwe pendante comme sont les volsurs des arches du pont des arches de la Cite et de lamiesme fachon et seront les tournans desdites volsurres pour le moins de telle haultesse qui sont les tournans des voulsurres des arches de pont davroit. Item dedent lesdites volsurres vers le cousteit damont seront nourys des trous ou partuys a ung pied pres lung de lautre pour y devaller des resteaux quant lon voldra fermer la rivier et apres deux piedz adevant desdits partuys du cousteit vers la cite seront dedent lesdits voulsurs et pilliers nouries de heves de troix quars de piedz larges depuis le fond jusques en hault pour y devaller pieces de boix ou ventillons quant loin vouldrat retenir et faire remonteir les eawes jusques a tournans de sainct Jasques. Item les overtures desdites quattre arches seront la largesse de huyt piedz pavées en fond de grandz bacquemens durg pied espes pour le mons tous attachies et agrappes lung a lautre de grosse agrappes de ferre blombees. Item tous le dehors de loweraige entirement dudit pont serat de quareaux de namure qui auront pour le moins pied et demy de couwe exceptes les desoubtrans quareaux des pilliers qui debveront avoir pour le moins deux piedz de cuwe et le residu de bonnes pierres et de bon mortier. Item lesdits troix pilliers et 11 demy pilliers leurs spesseur et longeur entirement seront fays et assis en fondement premier sur bonnes et puissantes pillottes qui seront battues et chassies a grands harnaps apres grands et puissants baucquemens dung pied espes pour le mons et la haultesse de IIII piedz tant le dedent comme le dehors de grands et puissants quareaulx tous joincteres et agrappes lung a lautre dagrappes de ferre sains y boutter la dite haultesse de quattre piedz aultrez moillemens et le residu des quareaux desdits pillers aussy hault que la rivier peult monter quant elle est grande seront ousy atachies et agrappes lung a lautre dagrappes de ferre comme dit est. Item sur ledit pont du cousteit damont adevans des partuys des resteaux aurat ung murre tout a deloing qui serat oussy le dehors de quareaulx de namure et tiendrat en haultesse diex piedz et troix piedz de spesseur enquel murre aurat six canoniers de la fachon que lon les volrat ordonner. Item aurat encour sur ledit pont adevant des heves des ventillons du couste vers la cite ung aultre petit murre courant tout oultre qui serat de deux piedz et demy hault faite de doublea de namure attachies et blombees lung a lautre. Item aurat encour ung aultre murre ou passettes dedit cousteit vers la cite faict aussy de doubleaz de namure atachies dagrappes de ferre comme dit est et aurat deux piedz de spesseur et

troix piedz de haulteur. Le XXIe de feverier anno XVe et XXXIX par ordonnance et conclusion de messieurs de conseil faictes et passees le IIIIe dudit mois an susdit fut par notre maitre Woulthe de Triche et notre maitre Johan Tollet en lieu de monseigneur de Wartzembourgh burghemaitrez Robert de Periulleux Pietre Heurlet conseliers de ladite cite de Liege present Jan delle barbe dor receveur Denis sgr de Seave Henry Divoys mambour de monseigneur notre prince Adam Mulkea maitre des diex hommez et Johan Collart hallier tous bourgeoix de ladicte citeit. Marchandiese faicte et conclud a main ferme et seree avec Paulus de Richelle bourgoys de ladite citeit assavoir que ledit Paulus at marchande prins et accepteit de son franc arbittre et pure volente de faire ledit pont et oweraiges du murailles de la fourme manier fachon et estouffles comme il est cydevant declareit specifiet ordonne et devise et de tout livere a ses propres fraix coustes et despens excepteit tant seulement le ferre et le blombe lesquelz ladicte cite livererat doultretant quil en serat besongne. Et ce parmy audit Paulus payant la somme de mille siex cens florins de bonne monnoie compte la tircepart vingt patars de brabant ou leur valeur pour ung florin de bonne monoie et les deux aultrez tircepartz troix florins monnoie liegeoise pour le florin de ladite bonne monnoie Et laquele somme lui serat paiee et delivree faict a faict que lesdis oweraiges monteront et que la cite y porat furnir Et pour seurte ledit Paulus de Ricelle se debverat obligier par-devant messieurs le esquevins de Liege en corps et en bins meubles et immeubles presens et futures et faire dengaigieur heritaige pour a icelle engaigeur pour touttes faultes y revenir par ung seul adjour de XVe et de bien et lealement faire et accomplir les oweraiges du pont et muraillles dessusdis selon les devises et ordonnances prescriptes telement quilz soient prisables par gens de biens ad ce cognisseurs telz quil plairat a mesdis seigneurs burghemaistrez jureis et conseil sur ce mander et appeller et que faultes aulcunes ny aiet ou soient trouvee durant ung an entier apres lesdis oweraiges fais et acheves car se faulte y estoient trouvees une ou plussieurs procedantes de negligence ignorance ou aultre faulte dudit Paulus ou de ses oweriers il serat tenus y remedier les refaire et restaurer a ses propres fraix et despens. Le tout entendu a la bonne foid sans dole ne fraude en ce querir Et fut mis en warde.

Archives de l'Etat - Echevins de Liége. Obligations. Reg. 22. fol. 246 Vo.

ANNEXE II

Contract et obligance faites devant nous la haulte et souveraine Justice de Liege lan XVe nonante deux le onzième jour daoust. Maire : Nollens, eschevins : Jugius, Thorette, Vinguette et Nollens.

Personnellement constituer par devant nous le Sr Jean Mariebrecht herauld et commis de la maïeste de Roy de Dennemark dune part et Lambert Gobbe neaveur demorant empres de la bonne ville de Dinant dautre lesquels nous ont remonstre que cidevant ils avoient fait certain marchiet par liquel ledit Lambert avoit emprin et convenu de livrer certain nombre et quantité de pierres de marbres et jaspe jusques a

Dorte comme par ledit contract entre eulx passe en date de troixeme jour de moix de may de lan XV^{c} nonante ung povoit apparoir. Or comme iceluy Lambert debvoit departir deiz a moix daoust dedit an nonante ung a cause que deis lors ladite marchandiese estoit chargee sy est toutteffois que a raison de la petittesse des eawes il luy convint faire halt et esta jusques en fin de moix de novembre dernier auquel temps estant iceluy Lambert arrive en Liege navoit sceu soy departir plus oultre pour causes des gelees lors survenues et luy avoit convenu tenir sejour jusques apres lhiver passe a cause de quoy ledit Lambert pretendoit grandz domaiges et interests pour liquel debat assopir lesdites parties par lintercession et moyen de Servaix Hellinx et Jean Comans marchans soy sont accordes et paciffies touchant lesdits debats et ce qui en depend comme sensuyt assavoir que ledit Sr Jean ou nom dit pour tous lesdits dommaiges interestz et sejours par ledit Lambert pretendus luy donnera chincquecents et vingt florins monnoie de brabant voir sil soy depart par tout le present moix daoust pour senchemiher vers Dort et ensuyr son premier contract dedit troixeme de may nonante ung il arat cent florins oultre lesdits chincquecents et vingt mais advenant quil partasse endit moix ou les deux moix suyvans et il luy convenisse luter troix piedz et demy deawe il arat ossi lesdits siex cents et vingt florins mais advenant quil part par apres ayant plus ou moins deawe il narat que lesdits chincquecents et vingt florins et arest seront observees les clauses et conditions contenues endit contract dedit troixeme de may nonante ung ayant par ledit Sr Jean promis audit Lambert de luy avancer argent en son chemin en conduisant quil ferat lesdits marbres et jaspes miesme est devise sil survenast infortune en chemin pour cause de loingtemps sejours et quil convinst discharger tele discharge serat a la charge dedit Sr Jean jusques a ce que ledit Lambert aroit fait reffaire ses batteaux et sy en dischargeant ou luitant ladite marchandiese quelque pieces desdites pierres se rompassent cela serat a la charge dedit Sr Jean et nen debverat ledit Lambert estre recherchiet et ossy convenu que estant par ledit Lambert arrive a Dort avec ladite marchandiese et il luy fut restant somme dargent pour cause de ladite marchandiese et contract icelle ly sarat payee par ledit Sr Jean en monnoie de Hollande a moyen dequoy demeurent lesdites parties quictes et libres lune envers lautre et pour deschanges des pretentions respectives sy observant le premis soy obligant par ledit Lambert sa personne et facultes dobserver ce que dessus et de faire tout leaul services et debvoirs sans prendre occasion de quelque empechement le tout comme en milleur forme. Et pour segurte de ce at constitue ens mains dedit mayeur comme gaiger generalement tous ses biens meubles et immeubles presens et futturs pour en faultes ausdits biens reelz povoir revenir et les saisir par adjournement de quinzaine et autrement selon loy. Et fut mis en garde.

Archives de l'Etat. Echevins de Liége. Obligations. Greffe Bertrandy
Reg. : 22 janvier 1590 au 14 octobre 1594, fol. 186 vo.

30e ANNÉE, No 3. JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1939.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 30 Mars 1939

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. E. Poncelet, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. Ed. Poncelet, président ; le baron W. de Crassier, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; Mlle van Heule, conservatrice ; N. François, J. Dumont et Fl. Pholien, conservateurs-adjoints.

MM. B. Wibin, F. Magnette, G. Petit et F. Pény ; Mmes et Mlles Lambrecht, B. Will, A. Goderniaux et Dandoy, membres effectifs.

M.M. le docteur de Bidlot, L. Smal, A. Dandoy, A. Collard, E. Tancré, F. Boniver, A. Jacquemin, Dom. Michel Bocksruth, A. Pinet, H. Delattre, A. Piret, le chevalier Ph. de Schaetzen, J. Tubbax, A. Guion, M. Dahmen, J. Tarbalette, baron Yv. de Radzitzky, Dr Vandervael père, L. Lebens et A. Prion, membres correspondants ou associés.

Excusés : MM. J. Servais et P. Laloux.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président, devant l'assemblée debout, adresse un souvenir ému à la mémoire de M. G. Sengers, membre associé de l'Institut, décédé depuis la dernière séance.

Il donne ensuite la parole au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de la séance de février qui est approuvé sans observation. Il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière

séance, notamment une carte de M. Servais, excusant son absence à la séance, une lettre de l'A. M. I. A. L. annonçant l'acquisition de la porte sculptée provenant du Palais de Justice de Liége et le don qu'elle en faisait au Musée.

Election de membres associés :

Sont élus à l'unanimité membres associés de l'I. A. L. MM. le notaire F. Dimbourg, M. Henrotin, M. Guilmot, J. Paques et J. Van den Reydt.

Présentation de membres correspondants et associés :

Est présentée en qualité de membre correspondant Mme Claire Lambrechts et en qualité de membre associé Mme Gabrielle Prion, avenue Blonden, 70, à Liége.

Affaires diverses :

Mlle van Heule présente à l'assemblée la très belle chocolatière en argent provenant du legs Delbruyère. Cette pièce sera décrite par le professeur Brassinne avec reproduction photographique dans le prochain numéro de la « *Chronique Archéologique* ».

Communication de M. A. Geubel : « La Villa Belgo-romaine ».

Les fouilles de villas romaines deviennent rares. Ce sont des travaux parfois de longue durée et toujours coûteux. Grâce au dévouement d'archéologues et d'ouvriers de la région, une grande villa de Hesbaye a été fouillée depuis 1935 à Villers-le-Bouillet, au nord de Huy. Elle était devenue un but d'excursion et l'Institut Archéologique lui rendit même visite.

Quand, en 1937, M. Thyou mourut, M. Breuer, directeur du service des fouilles de l'Etat, accepta de faire continuer l'exploration et choisit pour ce faire M. A. Geubel, un de ses jeunes collaborateurs plein de promesses. Après deux mois de travaux, le terrain était rendu à la culture. Ceci ne nous a nullement empêché de faire une promenade à travers ces ruines.

Sur plans et photographies, nous avons revu cette vaste construction s'étendant sur un front de plus de 120 mètres, avec ses deux corps de logis, ses cinq hypocaustes, ses deux caves intactes où se marquent les différentes époques de construction, son puits creusé en pleine terre et avec ses abondants débris de poteries mêlés à des objets de toutes sortes.

Au Congrès Archéologique et Historique de Namur, en juillet dernier, M. Geubel a souligné quelques problèmes que pose la villa. Après des compléments de recherche, le *Bulletin* de l'Institut en accueillera l'ample description.

Cette communication exposée avec une clarté, un luxe de détails et une méthode remarquable passionna l'attention des auditeurs.

M. le président se fit leur interprète pour féliciter M. Geubel non seulement de son intéressant exposé, mais aussi et surtout de son travail de fouilles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Procès-verbal de la séance du 28 Avril 1939

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Ed. Poncelet, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. Ed. Poncelet, président ; baron W. de Crassier, vice-président ; J Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; J. Servais, conservateur honoraire ; L.-E. Halkin, bibliothécaire ; baron A. d'Otreppe de Bouvette, secrétaire-adjoint ; baron M. de Sélys-Longchamps, Fl. Pholien, J. Dumont et N. François, conservateurs-adjoints.

MM. le doyen Fréson, le docteur B. Wibin et Fr. Pény, membres effectifs.

Mmes et Mlles B. Will, L. Grégoire, J. Lonnoy, C. Lambrechts, D. Goderniaux, L. Robert, M. Michaux et A. Pelzer ;

MM. W. Halein, Boniver, Lewuillon, E. Tancré, A. Piret, J. Tubbax, H. Flamand, Dohmen, docteur de Bidlot, L. Smal, abbé de Béco, A. Pholien, Ch. Dejace, E. Roland, Kraft de la Saulx, J. Collard, A. de Saint-Hubert, M. Guilmot, Y. Lamoureux, M. Henrotin et Warnotte, membres correspondants et associés.

Excusée : Mlle van Heule.

M. le président, devant l'assemblée debout, fait part du décès de M. G. Kleyer, membre effectif et ancien bourgmestre de la Ville de Liége ; il adresse à la mémoire du disparu un souvenir ému et reconnaissant.

M. le secrétaire donne ensuite lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du mois de mars qui est approuvé sans observation. Il communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment une lettre du Comité organisateur du Congrès archéologique de Hasselt, proposant d'ajourner à l'année prochaine le Congrés archéologique et ce en raison de la situation internationale trouble de ce moment et invitant l'Institut à émettre son avis sur l'opportunité de cette mesure. Cette proposition donne lieu à un échange de vues et, sur l'avis de M. Dumont, une décision favorable à la remise du Congrès est rendue.

Présentation de membres associés :

Est présenté en qualité de membre associé de l'Institut M. le baron Ultain de Coppin de Grinchamps, château de Melroy, à Vezin (Namur).

Election de membres correspondants et associés :

Sont élus à l'unanimité :

Mme Cl. Lambrechts, membre correspondant.

Mme G. Prion, membre associé.

Affaires Diverses :

MM. J. Dumont et P. Laloux sont désignés pour représenter l'I. A. L. au Congrès archéologique français qui se tiendra cette année à Bordeaux-Bayonne.

M. Pholien annonce à l'assemblée la reprise prochaine des excursions archéologiques, la première de ces excursions aura lieu vers la mi-mai et aura pour but Eupen, Baelen et Limbourg sous la conduite de M. le comte de Borchgrave.

Communication de M. le doyen Fréson :

« Les soldats de Villers-l'Evêque sous l'ancien régime ».

M. le doyen Fréson n'est pas seulement un fouilleur de villas romaines et de tombes, c'est aussi un fureteur d'archives et c'est le résultat de l'une de ses recherches dans les anciens régistres paroissiaux de Villers qu'il nous livra avec toute l'érudition et toute la bonhommie que nous lui connaissons.

Villers, qui avait déjà donné des soldats aux Liégeois luttant contre leur prince-évêque Jean de Bavière, à la bataille d'Othée en 1408, fournit encore à la Révolution liégeoise de 1790 65 volontaires sur 750 habitants. Le général en chef des troupes liégeoises, Donckier de Donceel, fut même baptisé en l'église de Villers (1726).

Durant le XVIIe siècle, on relève les noms de 22 soldats au service soit des princes-évêques, soit des Hollandais, des Espagnols, des Français.

A noter spécialement : Gilles et Guillaume Jacquemin, François Hosset et Libert Collard au service des Vénitiens. Ils tombèrent tous les quatre au siège fameux de Vienne en 1683.

M. le président félicite et remercie M. le doyen Fréson de sa très intéressante communication et attire l'attention de l'assemblée sur tout l'intérêt que présente l'étude des petites archives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 heures et demie.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE

La croix de Kemexhe

Sous l'ancien régime, le chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste à Liége était possesseur de la seigneurie de Kemexhe.

C'est vraisemblablement à la libéralité de ce chapitre que l'église paroissiale de la localité devait de posséder la remarquable croix dont vient de s'enrichir notre Musée archéologique. L'acquisition, dûment autorisée par les pouvoirs publics, a été réalisée aux frais de l'Association des Amis des Musées de l'Institut archéologique. C'est surtout à Messieurs Jules Dumont, le doyen Ernest Fréson et Georges Petit qu'est due l'heureuse issue de cette opération.

Cette croix avait échappé à l'attention des organisateurs de l'Exposition de l'art de l'ancien pays de Liége, en 1881, mais figura, en 1905, à l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège (1). Les regrettés Joseph Destrée et Sylvain Balau la décrivirent soigneusement. Elle fut, en 1924, présentée aux visiteurs de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liége qui eut lieu à Paris (2).

Le comte Joseph de Borchgrave d'Altena a, depuis, consacré une étude très fouillée aux émaux qui la décorent (3).

Ainsi se marque l'importance de cette œuvre d'art (Planche I).

La croix mesure, en hauteur, 0 m. 415. Sa largeur est de 0 m. 303. Elle a été découpée dans une plaque de cuivre sur les bords de laquelle a été fixée, au moyen de rivets, une moulure dont la partie plane est décorée d'un quadrillé gravé orné, de distance en distance, de perles.

A l'extrémité des bras, cette moulure vient buter contre une plaque rectangulaire, également en cuivre, ornée d'un émail et sertie d'un grènetis.

Primitivement, la base devait être prolongée par une broche qui était attachée derrière la croix, où elle a laissé des traces, par des rivets qui traversaient la plaque émaillée. Après la disparition de cette broche qui servait à fixer la croix sur un pied, on a sectionné, des deux côtés, la moulure sur une longueur de 0 m. 015 à 0 m. 020, et on l'a remplacée par des bouts de moulure plus plats, et non ornementés, en laiton. Sur une hauteur d'environ 0 m. 07, a été ainsi obtenue une surface aplatie qui pouvait aisément être introduite dans une fente pratiquée dans un support, où disparaissait la plaque d'émail inférieure, ainsi qu'en témoigne l'usure dont elle a souffert.

En examinant la face postérieure de la croix, on peut noter d'intéressants détails sur les procédés de travail de

(1) *Exposition de l'art ancien au pays de Liége. Catalogue général, 1905,* numéro 278.

(2) *Exposition de l'art ancien au pays de Liége, Paris, 1924,* numéro 28.

(3) J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Les émaux de la croix de Kemexhe (Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art,* t. V (1935), pp. 305-309).

l'époque. L'artisan avait tracé à la pointe, sur la plaque de cuivre, des traits délimitant le profil de la croix. Ceux-ci se retrouvent sur le carré central. D'autre part, pour éviter toute erreur, à chacun des endroits correspondant à l'emplacement des plaques émaillées, on avait eu soin de graver l'une des lettres A. B. C. D. qui devaient figurer au verso de chacune de ces plaques. Toutes ces traces de la fabrication disparaissaient sous la couche d'or qui recouvrait entièrement la croix, et dont elle a gardé bien des vestiges. Jusqu'en ces derniers temps, ceux-ci étaient voilés par un enduit bronzé que je ne sais quel barbare y avait étendu au pinceau.

* * *

Les pères de l'église n'avait point manqué de mettre en rapport avec les événements de la vie du Christ les passages de l'Ancien Testament où ils en découvraient l'annonce. L'art des catacombes est nourri de ces rapprochements.

Un contemporain de Charlemagne, Walafried Strabo, dans un ouvrage intitulé « La glose ordinaire », systématisa cette doctrine. Cette œuvre connut un succès durable.

Il était donc courant d'admettre que dans l'Ancien Testament, se trouvaient des préfigures des épisodes de l'existence du Sauveur.

Par une étrange anomalie, cette source féconde demeura presque totalement inconnue aux artistes pendant la plus grande partie du moyen-âge. Ce ne fut que vers le milieu du XIIe siècle que ce symbolisme s'épanouit et vivifia les arts en enrichissant considérablement le répertoire de ceux qui les cultivaient.

Dans l'un des remarquables ouvrages qu'il a consacrés à l'art religieux en France, Emile Mâle (1) dont je résume la doctrine, a fait honneur à Suger d'avoir proposé ces thèmes aux artistes. Ceux, grâce à qui ils connurent une fortune extraordinaire, étaient des orfèvres lotharingiens que Suger

(1) E. MALE, *L'art religieux du XIIe siècle en France*, Paris 1922, chapitre V.

avait appelés à Saint-Denis. L'Allemagne accueillit le symbolisme sous la forme que Suger lui avait imprimée.

J'ajoute que nos régions mosanes continuèrent, au XIIIe siècle, à en assurer le succès, et, moins cultivé au siècle suivant, il retrouva la vogue au XVe et au XVIe siècle.

N'oublions pas que, quand il est question, pour le XIIe siècle, de l'Allemagne, au point de vue artistique, c'est surtout de la région rhénane, voisine de nos contrées, qu'il s'agit.

Par contre, et je cite ici Mâle, « chose curieuse, c'est en France que le symbolisme a laissé, au XIIe siècle, le moins de traces ».

Il faut avouer, noterai-je, que cette constatation est assez troublante. Ainsi donc, Suger appelle à Saint-Denis des artistes lotharingiens, leur indique tout ce qu'on peut tirer, au point de vue plastique, du symbolisme. Ils rapportent, dans leur pays, cette doctrine. Grâce à eux, elle rayonne dans les régions voisines, mais, semence jetée dans un sol stérile, en France même, elle s'étiole.

Ces orfèvres lotharingiens sont nos artistes mosans Godefroid de Claire et ses aides. Si Suger a recours à eux, c'est donc qu'ils peuvent lui apporter ce qu'il ne trouve point sur place : une connaissance parfaite de la technique de l'émail, une main-d'œuvre de choix, dira-t-on. N'est-ce que cela ? J'avoue que j'en doute, et sans vouloir pousser plus avant ici, l'examen de ce problème, je note que Godefroid de Claire se trouvait, dans son pays, en relation avec un théologien qui était bien capable de l'instruire dans cette science où, d'après Mâle, Suger l'aurait guidé. Ce serait alors au célèbre Wibald de Stavelot que serait due l'expansion du symbolisme. Né en 1097, il disparaît le 19 Juillet 1158, après une existence extraordinaire au cours de laquelle il avait fait montre pour les œuvres d'art destinées à enrichir la maison du Seigneur d'un zèle aussi grand que pour l'étude de la science (1).

(1) S. BALAU, *Etude critique des sources de l'histoire du pays de Liége au moyen-âge*, pp. 399-406. — J. BASTIN, *Wibald, abbé de Stavelot et Malmedy, du Mont-Cassin et de Corbie*, Verviers, 1931.

Godefroid de Claire, se rendant à l'appel de Suger, n'emportait point seulement, j'en suis convaincu, ses outils. Dans ses bagages, il avait serré des dessins, des croquis traduisant des formes nouvelles de l'art. En un mot, c'était l'enseignement de Wibald qu'il allait porter à l'abbaye parisienne.

Sans doute, la théorie que j'esquisse ici, devrait être solidement établie, mais j'ai tenu à l'indiquer.

Le lecteur aura senti combien elle satisfait mieux la logique que celle que Mâle a si brillamment développée, et où l'on voit Suger requérant des artistes étrangers pour leur faire appliquer les théories du symbolisme auxquelles il a donné des formes concrètes, puis, après leur départ, ces théories cessant d'être vivantes au lieu même où elles avaient vu le jour, tandis que les artistes lotharingiens les rapportent dans leur pays d'origine où elles vont connaître une splendide efflorescence.

Qui ne sent combien cette façon d'envisager les faits laisse de prise au doute ?

On comprendrait beaucoup mieux que Suger aurait fait venir Godefroid de Claire et ses aides parce qu'il avait appris que, sous l'impulsion de Wibald, ces artistes avaient réalisé des œuvres vraiment neuves. Et ceci concorde avec le fait que c'est précisément au moment où l'orfèvre arrive à Saint-Denis, que ces idées y trouvent leur expression plastique.

Suger perfectionna peut-être sur certains points le symbolisme que Godefroid mettait en œuvre, et l'inculqua à d'autres artistes travaillant sous sa direction. Après sa mort et le départ de Godefroid de Claire et de son équipe, ces théories ne trouvèrent plus grand succès à Saint-Denis, ni dans le restant de la France.

Par contre, elles continuèrent à fleurir dans la région mosane où elles avaient pris naissance, et où Godefroid de Claire était revenu exercer son art. C'est lui qui, au dire de Von Falke et de Frauberger, auxquels s'est rallié Mâle, devient le maître de l'orfèvre Frédéric de Cologne, et lui transmet les enseignements que j'attribue à Wibald.

Ceux-ci se retrouvent dans les œuvres de Nicolas de Verdun dont Mâle ne manque point de faire un « orfèvre français », oubliant qu'à ce moment, Verdun était inclus dans l'empire germanique, et ne fut réuni à la France qu'en 1552, en même temps que le restant de la Lorraine, vestige de l'antique Lotharingie dont avait fait partie notre contrée.

* * *

Voyons comment s'exprime le symbolisme sur la croix de Kemexhe.

Le Christ qui y est attaché rappelle le sacrifice du Calvaire, cause et gage de la rédemption. C'est donc de ce sacrifice que nous trouverons sur nos émaux, des anticipations, des préfigures tirées de l'Ancien Testament (**Planche II**) (1).

Celui qui occupe la partie supérieure du montant (hauteur 0 m. 051, largeur 0 m. 077) dépasse en largeur la dimension de la croix. Pour lui donner place, on a eu soin de réserver une plus grande largeur à cette partie de la croix.

Nous voyons sur cet émail, une représentation du serpent d'airain, aux deux côtés duquel sont figurés, à mi-corps, Moïse et Aaron (2). Conformément à la coutume qu'avaient nos orfèvres, chacun des personnages est désigné par son nom. Dans certains cas, une courte inscription précisait le sens de la scène.

Le corps vert-bleu ponctué de rouge du serpent d'airain, est posé, enroulé horizontalement, sur une colonnette. Sa tête est dirigée vers Moïse. La colonnette trapue est formée d'une base rectangulaire bleue et blanche sur laquelle porte un congé vert-jaune. Le fût blanc et bleu placé entre deux tores rouges porte un chapiteau vert et jaune que somme un tailloir blanc et bleu.

Cette répartition des teintes des émaux a été fort soigneusement indiquée par le comte de Borchgrave. Décrivant d'une façon complète, la croix, je ne puis cependant

(1) Les émaux sont reproduits sur cette planche dans l'ordre où ils figurent sur la croix.

(2) *Nombres*, XXI, 6-9.

me dispenser de la reprendre, et j'en profiterai pour la compléter sur de menus points de détail.

Sur sa tunique aux tons bleus, Moïse (MOYSES) porte un manteau où le bleu se marie au vert et au jaune. De la main droite, il indique le serpent d'airain, tandis que sa main gauche, recouverte d'un pli du manteau, soutient les tables de la loi.

La robe blanche d'Aaron (ARON) est en partie cachée par un manteau vert-jaune qu'attache une agrafe rouge où brillent deux points blancs. Sa main droite se présente de face, le pouce écarté. En sa main gauche, est la verge fleurie.

Les deux personnages ont un large nimbe bleu cerclé de blanc, mais tandis qu'Aaron porte une sorte de calote blanche et bleue à bordure rouge ponctuée de blanc, les longs cheveux de Moïse sont divisés au sommet de la tête par une raie.

L'un et l'autre sont barbus, ainsi d'ailleurs que tous les personnages masculins qui figurent sur nos émaux.

A l'extrémité droite de la traverse, est figuré un épisode de la vision d'Ezéchiel. L'homme vêtu de lin que Dieu lui fit voir, marque d'un tau le front des habitants de Jérusalem qui gémissaient et qui souffraient de toutes les abominations qui se faisaient au milieu d'eux, (hauteur : 0 m. 063 ; largeur : 0 m. 049) (1).

Cet homme, semblable à Aaron (SIMILIS AARON), a la tête couverte d'un turban jaune et vert. Sa robe de lin se nuance de bleu. A son côté droit, une écritoire est attachée. Il en tient une autre dans la main gauche. Toutes deux sont remplies de sang. Il y trempe le calame avec lequel il trace le signe prophylactique sur le front d'un habitant de Jérusalem debout devant lui dans une attitude respectueuse. Sa tunique où le vert, le jaune, le bleu et le rouge se marient, est enrichie, vers le bas, d'une bordure rouge à points bleus munie de deux liserés blancs. Un deuxième Hébreu, caché presqu'entièrement par le premier, est vêtu

(1) *Ezéchiel*, IX.

PLANCHE I. Croix de Kemexhe.

(Musée archéologique liégeois)

PLANCHE II. Emaux de la croix de Kemexhe.

(Musée archéologique liégeois)

(Chronique archéologique, XXX (1939)

d'une robe bleue. Tous deux sont nu-tête de même qu'un troisième dont on aperçoit le haut du visage.

En pendant à cette scène, à l'extrémité opposée du bras de la croix, est représenté un Hébreu traçant au linteau de sa demeure le tau (SIGNVM TAV) qui la protègera (hauteur : 0 m. 063 ; largeur : 0 m. 050) (1).

Les murailles de la maison sont formées de briques bleues claires et bleues foncées. Les chambranles de la porte bleus et blancs sont surmontés d'un linteau triangulaire jaune et vert. Des tuiles imbriquées bleues claires et bleues foncées couvrent le toit délimité par une corniche jaune et verte. Par la porte ouverte, on voit l'intérieur bleu foncé de la maison. Sur le seuil, est l'agneau immolé dont le sang coule dans un bol blanc.

L'Hébreu porte de la main gauche un autre bol du même genre, également rempli du sang vermillon de la victime, et du calame qu'il tient de la main droite, il dessine la lettre tau. Sa robe est verte et jaune. Sur sa tête est posé le bonnet pointu caractéristique des Juifs, bleu et blanc.

A la base de la croix, se voient Elie et la veuve de Sarepta (hauteur : 0 m. 051 ; largeur : 0 m. 064) (2). Comme Moïse et Aaron, tous deux sont représentés à mi-corps, tandis que sur les autres émaux, les personnages apparaissent presqu'en pied. Le prophète (HELIAS), nimbé et vêtu d'une robe, semble tenir de la main gauche un des bois que place, en forme de croix, la pauvre veuve (MVLIER DE SAREPTA), et de l'autre esquisse un geste de bénédiction. La femme a la tête couverte d'un voile qui rejoint sa robe. Celle-ci est dessinée de telle sorte qu'elle paraît avoir le bras gauche soutenu par une écharpe nouée sur son épaule.

De cet émail, le bleu presque seul a subsisté, et l'état dans lequel il nous est parvenu nous fait saisir le procédé de la fabrication. Les nuances qui marquaient les détails, et accentuaient le modelé venaient se superposer à une

(1) *Exode*, XII, 21-28.

(2) *III Rois*, XVII, 10-12.

couche de fond. Ces nuances ayant ici disparu par l'effet de l'usure, cette couche se fait voir presque partout.

Chacune des quatre scènes est encadrée d'un large trait bleu et blanc. Comme elles entouraient la figure du Christ, il est naturel, ainsi que je l'ai dit, qu'elles se rapportassent toutes quatre au sacrifice du Calvaire.

De même qu'en regardant le serpent d'airain, les Hébreux qui avaient été mordus par les serpents brûlants échappaient à la mort et guérissaient, de même celui qui s'adressera à Jésus crucifié ne subira point la mort éternelle.

Les Hébreux marqués au front, du signe que traçait l'envoyé du Seigneur et ceux qui marquaient aussi d'un signe leur demeure, furent épargnés par la vengeance divine. De même seront sauvés, par la vertu du sang de l'agneau divin, ceux qui traceront sur eux le signe de la croix où s'accomplit son sacrifice.

C'est au moyen du sang d'une victime immolée que les Hébreux devaient dessiner une marque dont la Bible ne détermine point la nature, mais à laquelle les commentateurs, pour accentuer le rapprochement avec le sacrifice de la croix, ont donné la forme de la lettre grecque tau, qui, en capitale, est celle de notre capitale T, c'est-à-dire une croix potencée.

Le rapprochement avec l'épisode de la veuve de Sarepta est plus subtil encore. Le texte sacré se borne à dire qu'elle ramassa deux morceaux de bois pour cuire du pain pour elle et son fils. En croisant ces bois par leur milieu, on obtint une allusion à la croix.

* * *

Le comte de Borchgrave, en rassemblant une abondante documentation, a établi des rapprochements prouvant que les épisodes figurés sur les émaux de la croix de Kemexhe se rencontrent, avec des analogies frappantes, sur d'autres émaux dûs à Godefroid de Claire et à son école. Aucun doute ne peut subsister.

Nos émaux, il les date de la période 1150-1170 et les attribue à « un disciple du grand orfèvre », à « un artisan

inférieur à son maître ». Je souscris volontiers à son sentiment s'il indique que ces émaux sont inférieurs à certains autres que l'on donne à Godefroid de Claire ou qui sont certainement de sa main. Mais il a pu se faire aussi que, dans son atelier et sous sa direction, aient été réalisées des œuvres qui n'atteignaient pas toutes la même perfection. Nous connaissons trop mal les habitudes de travail du temps pour ne pas nous montrer, en ce domaine, d'une prudence extrême. Elle est aussi de mise en ce qui concerne la date des émaux d'un même groupe et leur position respective. Qui nous dit que certaines pièces moins réussies ne sont pas des essais d'un grand maître, antérieurs à ses plus purs chefs-d'œuvre, au lieu d'être des travaux de l'un ou l'autre de ses élèves ?

* * *

Le Christ qu'y avait attaché son créateur, a disparu de la croix de Kemexhe. Il a été remplacé, vraisemblablement à la fin du XIVe siècle, par un autre Christ qui ne porte point de couronne, et dont les longs cheveux sont séparés par une raie médiane. Cette statuette, avant d'être dorée, avait été recouverte d'un enduit rouge destiné à fournir la couche de fond. Ce procédé est analogue à celui que mettaient en œuvre les artisans qui étendaient sur les pièces de bois destinées à recevoir une dorure, une préparation à base de bol d'Arménie qui donnait à l'or plus de chatoiement.

JOSEPH BRASSINNE.

Pourquoi le charbon se vend-il à Liége par charrette de 1800 Kos ?

Rechercher le motif pour lequel, à Liége, le charbon s'est vendu et se vend encore par charrette de 1800 kos, alors qu'ailleurs cela ne se fait pas, tout en exposant comment le combustible se vendit au cours des temps, est le but de cette étude.

Au début de l'exploitation de la houille par puits, les engins d'extraction employés furent de simples treuils à bras sur lesquels s'enroulait une chaîne supportant un panier recevant le charbon à élever. La grandeur du panier était conditionnée par la force motrice utilisée et les dimensions des bures. Il en résultait que sa contenance pouvait varier d'une fosse à l'autre. Pendant longtemps, le panier servit de mesure pour la vente et cela n'offrit aucun inconvénient, tant que les transactions se limitèrent aux voisins des exploitations. Mais lorsque l'usage du charbon se répandit, des difficultés surgirent entre vendeurs et acheteurs, ces derniers désirant connaître la quantité de houille qu'ils pouvaient obtenir contre une somme d'argent déterminée. Cette question devint surtout importante à partir du jour où le trafic s'étendit et s'établit avec nos voisins qui pouvaient s'approvisionner aisément grâce à la Meuse. C'est ce qui amena l'intervention de Jean de Bavière dans le but d'établir une réglementation pour la vente du charbon. Le préambule de son ordonnance du 17 Juillet 1414 expose que « les huilheurs ont de plusieurs manières de mesures et de paniers dont ilh traient ou font traire huilhes as fosses, les unes mesures ou paniers plus grandes des altres en coy plusieurs marchans achetans huilhes sont ou peulent estre alle fois (1) fraudeit et déchuit par ce qu'il cuident avoir plus grande mesure qu'ils n'ont (2) ». Pour remédier à cette situation, il ordonne aux mayeur et échevins de la cité d'établir une mesure scellée par eux dont « tous huilheurs et altres vendans huilhe et charbons de huilhes dedens nostre citeit deveront useir et useront d'ors en avant ».

Cette mesure fut créée et son usage imposé. L'obligation de s'en servir se retrouve dans le règlement des XIII de 1416 (3). Quant à sa contenance et à son poids, aucun document ne le révèle. Ce que l'on sait, c'est qu'elle fut certainement employée pour le chargement des chars transportant le charbon sur

(1) Alle fois : parfois.

(2) BORMANS. *Recueil des ordonnances du pays de Liége,* 1re série, 2me partie, p. 476.

(3) BORMANS. *Recueil des ordonnances du pays de Liége,* 1re série, 2me partie, p. 498.

le rivage de la Meuse. Avec l'extension des exportations, des difficultés surgirent au sujet de l'entretien des voies de communication à travers la cité : le 11 Avril 1457, suite aux réclamations faites par les fermeteurs se plaignant ne plus pouvoir subvenir à l'entretien des chaussées au moyen des seuls impôts sur la cervoise, la keute et autres boissons tant le charriage du charbon les détériore, le Chapitre de Saint-Lambert et des églises secondaires, la ville et les maitres, jurés et conseil de la cité promulguent une ordonnance par laquelle tous les charbons destinés à être exportés par voie d'eau et venant des fosses de Saint-Laurent, de Saint-Nicolas en Glen, de Saint-Gilles, de Homvent (Montegnée) et environs seront déchargés sur la rivière d'Avroy en dehors des murs, ceux venant des Tawes au pont « al Creyr » et ceux venant d'Ans, de Mollins, de Hocheporte, de Xhovémont et de Sainte-Walburge, mis sur chars à bennes d'osier et charrettes au « Vivier » seulement. La contenance des dits chars et charrettes ne pourra être que de 8 mesures, sauf ceux devant être déchargés au Vivier qui ne pourront en contenir que 5 (1). Cet acte, tout en limitant les charges sans en donner ni le volume, ni le poids, indique que le transport s'effectuait non seulement en vrac, mais encore dans des paniers pour faciliter sans doute le chargement sur bateau, mais aussi pour simplifier la comptabilité des produits emmagasinés dans des paires au rivage. Cependant, un cri du péron proclamé au marché de Liége, le 24 Décembre 1471, tout en confirmant l'ordonnance précédente, fixe uniformément le contenu des chars à 8 ou 9 mesures ; les endroits de déchargement restent les mêmes, mais au lieu de dire que les produits des hauteurs de la ville seront amenés au Vivier, il dit « sur Meuse aux Mairniers » qui comportait le lieu-dit au Vivier (2). Cette dernière disposition subit une modification, le 23 septembre 1486. Celle-ci fut provoquée par de nouvelles réclamations des fermeteurs de la cité qui se plaignent que les conditions de transport à la Meuse ne sont plus observées et qu'il ne

(1) Em. FAIRON. *Régestes de la cité de Liége,* t. IV, p. 4.
(2) *Echevins de Liége, Grand Greffe,* reg. 26, fol. 65.

leur est plus possible d'entretenir les chaussées. Ils demandent aux échevins de donner un record établissant les droits et devoirs de chacun. Les magistrats accordèrent celui-ci et dirent que le grand char ne peut tenir que 9 mesures, mais que vu l'impossibilité pour les fosses d'Ans, de Xhovémont, de Hocheporte et de Sainte Walburge jusqu'aux Tawes d'amener leurs charbons ailleurs qu'au Vivier, il sera permis de continuer à les y conduire en traversant la ville, mais avec des charrettes ne contenant que 5 mesures seulement. Les chars à 4 roues sont interdits. Les fermeteurs ont le droit de contrôle (1).

De ce qui précède, il ressort que ces règlements visaient surtout la mesure des charbons pour l'exportation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne concernaient pas la vente locale. Cependant il faut constater que celle-ci s'effectuait en général par charée, clichet, grands et petits paniers, bondiffes, coufades et même par muids. De nombreuses indications existent à cet égard dans les registres aux obligations des échevins de Liége de 1481 à 1600.

Il faut arriver à l'année 1551 pour rencontrer la première fois dans les documents des archives la valeur de la mesure : elle se trouve dans un record du 10 décembre de cette année concernant Ougnée et Sclessin, seigneurie de Stavelot, rappelant celui du 24 mai 1496. Cet acte fait connaître que la berwette dite mesure servant à mesurer charbon doit contenir 4 stiers de « telle dont on mesure dessous et dessus ». Elle valait donc la moitié du muid, soit 122 litres 85 (2).

Une mention aux paroffres des échevins de Liége à la date du 15 Juillet 1570 (3) montre qu'on achetait aussi par « sachie » appelée, dit l'acte, communément une « gonge » (4). Cette appellation sera retrouvée plus loin, donnée alors comme étant la mesure officielle. Observons dès

(1) LOUVREX, *Recueil des édits. Paix de Saint Jacques*. T. III, chap. V, § XVI, p. 182, édition 1735.

(2) *Archives de la Collégiale de St Jean l'Evangéliste*, liasse Ougnée, n° 195.

(3) *Echevins de Liége, paroffres*, reg. 42, fol. 173.

(4) Gonge = gang = chemin. Un chemin de charbon, c'est ce qui peut s'enlever au moyen d'une brouette ou d'un sac.

maintenant que mesure, brouette, sachie et gonge avaient la même valeur. Enfin une autre indication du 17 Janvier 1576 établit qu'à cette date de grandes quantités de charbon étaient vendues au poids et faisaient l'objet d'un pesage officiel à la réception vraisemblablement : en effet, un acte enregistré aux obligations concerne la vente de 300.000 livres de houille à transporter à Léau en Brabant: le prix est fixé ainsi que le droit de pesage (1).

Il est certain que le pesage existait depuis longtemps à Liége; mais, si les ordonnances ne s'en occupent pas avant 1651, c'est, dit Gobert, parce que les houilles font l'objet d'une gabelle (2). L'on ne possède pas de renseignements sur la base qui établit cette dernière. Le pesage dut s'imposer, dès que le charbon fut vendu en gros morceaux ; car si l'emploi d'une mesure n'offrait guère d'inconvénient tant que celui-ci était un mélange de petits et gros morceaux (de nos jours aux fosses on vend encore par bacs), son usage était impossible pour la houille en gros morceaux, parce que l'on ne pouvait remplir la mesure sans y laisser des vides. Seules des balances devaient remédier à la situation et elles furent établies soit par des marchands, soit par des particuliers qui firent le métier de peseurs contre rémunération payée par ceux qui s'en servaient.

En l'absence d'institutions officielles des abus devaient se commettre. C'est en vue de les supprimer que Maximilien-Henri de Bavière promulgua l'édit du 25 Juillet 1651 (3).

Cet acte dit : considérant qu'avec le temps des abus se sont glissés dans l'usage des poids et mesures et cela au détriment du public et particulièrement du menu peuple, j'ordonne que dorénavent seule la mesure type ou gonge de houille devra peser 144 livres et que les poids servant au pesage devront être poinçonnés.

Cette ordonnance ne supprima pas les abus et obligea le prince à prendre en 1670 de nouvelles mesures, mais cette fois ce sont les réclamations des charbonniers et des marchands de houille qui les provoquèrent. L'exposé des

(1) *Echevins de Liége*, Obligations, reg. 55, fol. 80 v°.
(2) GOBERT. *Liége à travers les âges*, I, p. 181.
(3) LOUVREX. *Recueil des édits*, t. I, chap. XXX, § 1. p. 427, édition 1714.

motifs de cette intervention est le suivant : « les maîtres de fosse et marchands de houilles et charbons résidents tant dans notre cité de Liége qu'aux rivages de Meuse nous ont très humblement remontré comme quoi il se glisseroit divers abus et tromperies par quelques particuliers lesquels n'étant établis de notre authorité principale ni de notre grand mayeur, ni de nos baillifs et seigneurs dans leurs districts, se disent maquignons et maquilleresses desdites houilles et charbons exercéants souvent diverses fraudes qui tendent à la ruine desdits maitres et marchands et d'autres qui croient avoir leur poids et mesures ordinaires néant moins seroient défraudez à raison des balances et poids trompeux comme pareillement par mesures injustes lesquelles ne sont faites suivant le prototipe et xhancion sèellé et marqué de nos armes et mis en garde tant de notre souveraine justice que de celle de Serain et autres ou ce même commerce s'exerce, nous aiant supplié en même humilité qu'il nous plut d'y pourvoir de remède convenable par le règlement que nous jugerions le plus propre et avantageux pour le bien et maintient dudit commerce : ce qu'aiant fait communiquer tant à notre grand mayeur, etc., avons établi et ordonné le règlement suivant :

1°) le poids de gonge servant à peser les houilles qui était de 144 livres sera dorénavant de 164 livres pour compenser le bris du charbon résultant du chargement de celui-ci dans les bateaux et du déchargement, sans que le poids de 164 livres puisse être augmenté ;

2°) la charrette de charbon sera de 24 mesures sans que celles-ci puissent être hourdées. La charrette devant servir au transport des houilles aura ses dimensions déterminées et sa capacité légale établie à nouveau ;

3° la mesure détaillée d'une façon précise et scellée sera uniforme pour tout le pays où la houille se débite par gonge et le charbon par charée de Meuse ;

4° Chaque bailli, seigneur ou officier établira dans son district le nombre de personnes nécessaires lesquelles, à l'exclusion de toutes autres, assisteront au pesage des houilles

et mesures de charbon contre paiement, laissant la liberté aux acheteurs de se servir des dites personnes ou non, s'ils veulent eux-mêmes assister au pesage. Ce règlement fut donné le 9 Juin 1670 (1).

Il ressort de ce document que le poids de la charrette sera dorénavent 164 livr. × 0,467 gr. × 24 = 1.838,5 kilos.

Des difficultés cependant surgirent à nouveau, mais cette fois elles étaient provoquées par les maîtres de fosses, ce qui amena un cri publié au Péron le 14 Décembre 1709 (2) : l'on se plaignait que les charbonniers avaient deux sortes de charettes, celle dite charée marchande, l'autre charée bourgeoise, différant l'une de l'autre de un dixième ; qu'ils chargeaient du charbon dans des sacs ou de petits paniers, alors qu'il fallait charger et livrer par mesures scellées, qu'ils employaient des mesures dont 9 faisaient la charée, alors qu'il devait y en avoir 24, etc.

Le mandement qui en résulta confirma le règlement de 1670 et la charrette resta fixée à 24 mesures de 164 livres.

Pour contrôler son application, il fut décidé que dans chaque paire un maquelaire sermenté serait établi par la Chambre des Comptes.

A partir de 1709 et jusqu'en 1764 (3) (4) paraissent encore de nombreux mandements relatifs surtout à la vérification des poids et mesures. Ils sont dus aux fraudes de tous genres qu'on ne parvient pas à réprimer.

Malgré tout, la vente par charrette de 24 mesures résista aux vicissitudes ; même les changements apportés dans les poids et mesures par la Révolution ne purent modifier les dimensions des charrettes en usage ; elles sont encore celles utilisées aujourd'hui pour la vente par charrette de 1800 K^os^, usage courant au point que tous les tarifs renseignent spécialement le coût de cette charrette de charbon.

L. DE JAER.

(1) LOUVREX, *Recueil des édits*. Part. I, chap. XXX, § VI, p. 433, édit. 1714.
(2) *id.* § VIII, p. 438.
(3) *id.* § IX, p. 441.
(4) POLAIN, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 3me série, t. II, p. 4-8-109-499-551.

* * *

M. le Dr WIBIN nous communique la note suivante relative à une curieuse découverte qui vient d'être faite à Amay :

« En avril dernier, en creusant une cave à Amay, place du Cloître, en face du portail nord de la Collégiale, on a fait une intéressante découverte, celle, à 2 m. 50 de profondeur, du *plancher* d'une *fontaine* ou *citerne d'époque romaine*, tout au moins (?), plancher fait d'épais madriers équarris, en bois de chêne, durci et noirci par un long séjour dans l'eau et situé dans une loge *taillée* dans le grès schisteux. Cette fontaine, dont l'armature et le cuvelage en bois auront été enlevés par la suite, renfermait un fort dépôt de charbon de bois et de nombreux tessons de poteries variées qui dateraient du 1er siècle de notre ère.

Une plus longue notice paraîtra plus tard dans une publication de l'I. A. L. »

Dr B. WIBIN.

A lire

Notre estimé collègue, M. Armand BAAR, ancien président de l'I. A. L., vient de publier dans la « *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art* », 1938, no 3, une étude très fouillée sur la « *Verrerie des Flandres, fabrication anversoise* ».

L'ouvrage que nous signalons, venant après d'autres sur la matière, est le résultat d'une étude approfondie de ce qui intéresse particulièrement l'art de la verrerie à Anvers. Abondamment documenté et illustré, il marque une nouvelle étape dans l'histoire du développement de cet art si intéressant dans notre pays, et dont Liége, comme on sait, a une si large part.

M. A. BAAR, qui est un érudit et un fervent dans ce domaine, a publié plusieurs ouvrages sur cette matière et nous a donné, à la tribune de notre société, différentes conférences.

La collection qu'il possède est l'une des plus importantes connues tant pour la diversité des époques et des régions que pour sa classification méthodique et scientifique.

Fl. PHOLIEN.

30e ANNÉE, No 4. OCTOBRE - DÉCEMBRE 1939.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius

Procès-Verbal de la séance du 26 Mai 1939

La séance est ouverte à 5 h., sous la présidence de M. E. Poncelet, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. E Poncelet, président ; baron W. de Crassier, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; J. Servais, conservateur honoraire ; J. Dumont, N. François et Fl. Pholien, conservateurs-adjoints.

M. F. Pény, membre effectif.

MMmes et MMlles Pény, François, J. Lonnoy, B. Will, Michaux et Dandoy ;

MM. J. Dallemagne, A. Jacquemain, Aseglio, G. Dresse, L. Garray, P. Fincœur, G. de Froidcourt, abbé Bebronne, A. Piret, J. Larbalette, baron Y. de Radzitsky, A. Dandoy et J. Tubbax, membres correspondants ou associés.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président, devant l'assemblée debout, rend un ultime hommage à la mémoire de M. Albert Dessart, membre correspondant de l'Institut, décédé depuis la dernière séance.

Lecture du procès-verbal de la séance d'avril et correspondance :

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Présentation de membres associés :

Sont présentés en qualité de membre associés de l'Institut : M. Guillaume Broers, 106, rue de Fétinne, à Liége et Mme veuve Bourriez, rue des Augustins, 57, Liége.

Election de membre associé :

Est élu à l'unanimité membre associé de l'Institut M. le baron Ultain de Coppin de Grinchamps, château de Melroy, à Vezin.

Communication de M. F. Pény : « Tribut de Jean Varin de Liége. — A propos de deux médailles ».

Deux médailles de Jean Varin, venues en possession de M. Frédéric Pény, l'ont amené récemment à reprendre un travail qu'il avait entrepris antérieurement sur l'œuvre du Conducteur Général des Monnaies de France.

Une évocation de la carrière brillante du grand artiste en fut la conséquence ; avec elle, un tribut du souvenir à celui qui devait honorer l'Art français, l'Art tout entier et sa patrie d'origine, Liége. Car les origines liégeoises de Varin ne seraient plus raisonnablement discutées ou niées. Né à Liége, il apportait, dans le cadre inspirateur de la Cour des Bourbons, un fonds propre, inhérent à sa race, à son hérédité, à sa formation première.

Le conférencier aborde alors, expose, analyse —, et concluera, — les traditions orales et écrites ; les documents, manuscrits et imprimés contemporains de l'artiste ; les témoignages des écrivains, critiques d'art des XVIIIe et XIXe siècles ; les déclarations personnelles de Varin qui concordent à spécifier Liége comme son berceau.

La touchante cérémonie du baptême à Liége, sur les « Fonts » célèbres de Renier de Huy, à Notre-Dame aux Fonts, est évoquée. Un acte officiel du 6 Février 1607 la consacre.

M. Fernand Mazerolle, conservateur honoraire de la Monnaie de France, dans son bel ouvrage sur Varin, travail surtout de documentation professionnelle et technique, tendrait à faire naître Varin à Sedan. Pourquoi ? Aucun élément ne peut le prouver cependant.

M. Pény, après avoir exposé l'œuvre du sculpteur, portraitiste de Louis XIII et de Louis XIV, de Richelieu et d'Henri IV, son art incomparable de la monnaie et, surtout, de la médaille, fit passer devant l'auditoire des projections lumineuses, qu'il commenta minutieusement. Une série de documents officiels, conservés aux Archives Nationales de France, de témoignages, d'éloges de notabilités et de littérateurs, sont ensuite évoqués et certains même lus.

L'un d'eux surtout, éminemment précieux, consacre avec les hauts mérites de J. Varin, les charges dont il avait été honoré, marque l'estime dans laquelle le tenait le Roi et spécifie avec une netteté, qui désormais désarmerait toute tendance à « subtiliser » que Jean Varin est venu en France de Liége, « lieu de sa naissance », et qu'il obtint par ces lettres patentes sa « naturalisation ». Faisons donc confiance à la signature manuscrite de Louis XIV. La naturalisation fut plus tard évoquée et confirmée par les écrivains et critiques d'art français.

Jean Varin, né à Liége, a honoré la France et l'Art Universel. Il a connu une gloire dont l'écho retentit volontiers au cœur de ceux issus, comme lui, de la terre liégeoise.

M. le président félicite et remercie le conférencier de son brillant exposé.

La séance est ensuite levée à 6 h. 3/4, l'ordre du jour étant épuisé.

Procès-verbal de la séance du 30 Juin 1939

La séance est ouverte à 5 h., sous la présidence de M. Poncelet, président.

Sont présents :

MM. E. Poncelet, président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservatrice ; J. Dumont, conservateur-adjoint.

MM. G. Ghilain, J. Brassinne, G. Bonhomme, F. Magnette, G. Petit, Dr B. Wibin et F. Pény, membres effectifs.

MMmes et MMlles Dandoy, L. Grégoire, Ansiaux, B. Will, D. Godiernaux, Bne de Coppin, Th. Canter, M. Michaux et M. Lavoye ;

MM. A. Dandoy, M. Henrotin, M. Hélin, F. Boniver, abbé Ansiaux, A. de Saint-Hubert, H. Flamand, A. Piret, dom M. Bocksruth, Bon de Coppin, Y. de Radzitsky, Aseglio, J. Larbalette, Lewuillon, Dohmen, J. Paques, A. Warnotte, A. Prion, Dr de Bidlot et J. Thisse, membres correspondants et associés.

Excusés :

MM. le baron W. de Crassier et Fl. Pholien, membres effectifs.

Lecture du procès-verbal de la séance de mai et correspondance :

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Présentation de membres associés : Néant.

Election de membres associés :

Sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut : M. Broers et Mme veuve Bourriez.

Divers :

Mlle van Heule fait part à l'assemblée des divers dons faits à l'Institut depuis la dernière séance mensuelle, notamment de deux médailles en bronze de Varin, don de M. F. Pény, de deux silex taillés, don de M. J. Brassinne, de nombreux objets anciens, porcelaines, etc., dons de Mlle Jamar. Des remerciements sont adressés aux généreux donateurs.

Communication de M. J. Brassinne : « La croix de Kemexhe ».

La communication de M. J. Brassinne sur la remarquable croix de Kemexhe qui vient d'entrer dans les collections de l'Institut grâce à la généreuse intervention des Amis des Musées de l'Institut archéologique, communication publiée en grande partie depuis lors dans le no 3 de la *Chronique archéologique*, distribuée fin juillet écoulé, a vivement intéressé l'assemblée. Après avoir étudié l'œuvre dans ses moindres détails techniques, en agrémentant son exposé par la projection de nombreux clichés, le savant conférencier fit une incursion dans l'histoire des origines du symbolisme dans l'art et démontra que c'est au célèbre abbé de Stavelot Wibald qu'il faut attribuer l'impulsion et l'expansion du symbolisme dans notre contrée.

Le président félicite et remercie le conférencier de sa remarquable communication dont il propose la publication dans notre prochain numéro de la *Chronique*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Procès-Verbal de la séance du 28 Septembre 1939

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. E. Poncelet, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. E. Poncelet, président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservatrice ; J. Servais, conservateur honoraire ; L.-E. Halkin, bibliothécaire ; J. Dumont, N. François, A. Baar et Fl. Pholien, conservateurs-adjoints ; G. Bonhomme et F. Magnette, membres effectifs.

MMmes et MMlles Bourriez, baronne de Coppin, A. Thibert, M. Lambrechts, L. Robert, R. Pinet, J. Scholberg et B. Will. MM. L. Garray, A. Defize, H. Flamand, M. Henrotin, F. Boniver, baron J. de Bonhome, dom M. Bocksruth, G. Laloux, E. Warnotte, Dor, A. Piret, Ch. Dejace, baron de Coppin, J. Larbalette, Lewuillon, J. Vanderheyden, G. de Froidcourt, J. Collard, H. Delattre et J. Dohmen, membres correspondants ou associés.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président, devant l'assemblée debout, adresse un souvenir ému à la mémoire de trois de nos membres disparus depuis la dernière séance : Messieurs Habets, l'abbé Bastin et le docteur B. Wibin. Il évoque en quelques mots les sympathiques figures de M. l'abbé Bastin et du docteur Wibin, leurs nombreux travaux historiques et archéologiques et leur grand attachement à notre Institut. Une notice archéologique leur sera consacrée dans le prochain numéro de la *Chronique archéologique*.

I. et II. — *Lecture du Procès-verbal de la séance de Juin et correspondance :*

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est approuvé sans observation et il communique la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment, outre la correspondance administrative, une lettre de M. Van der Eycken, de Bruxelles, sollicitant le patronage de l'Institut et son aide financière pour la restauration de l'ancienne église romane de Lincent ; une lettre de M. Broers, remerciant pour sa nomination de membre associé de l'Institut.

III. — *Présentation de membre associé :*

Est présenté en qualité de membre associé de l'Institut Monsieur M. Lang, généalogiste à Malmedy.

IV. — *Affaires diverses :*

Mlle van Heule met l'assemblée au courant des diverses mesures de protection qui ont été prises au Musée à la suite des évènements internationaux. Les porcelaines, l'argenterie, le médailler, les verreries, les tableaux, etc. sont actuellement à l'abri. Elle fait appel à quelques

membres de bonne volonté pour l'aider à ranger diverses publications et archives.

Le président remercie Mlle van Heule de sa communication, ainsi que du dévouement qu'elle a apporté à l'exécution de ces divers travaux.

M. Pholien informe l'assemblée de ce qu'il organise dès à présent le programme des conférences d'hiver.

Le général Lewuillon signale que le creusement de tranchées à Chèvremont a amené la découverte de trois gros murs de 0,82 et 0,92 cm d'épaisseur et de divers débris d'os, qui ont été déposés au couvent des Carmes. Cette découverte donne lieu à un échange de vues, auquel prennent notamment part MM. Dumont, François et de Froidcourt. A cette occasion, le général Lewuillon fait circuler la photographie d'une gravure représentant Chèvremont et sa colline au XVIIIe siècle d'après un tableau dont l'original se trouverait chez Mlle Jamar, gravure sur laquelle on aperçoit les murs d'enceinte du château de Chèvremont. M. Lewuillon termine sa communication en se mettant à la disposition des membres qui désireraient visiter et étudier ces vestiges.

Le président remercie M. Lewuillon de son intéressante communication.

V. — *Communication de Mme Claire Lambrechts :* « Contribution à l'étude de la verrerie liégeoise aux XVIe et XVIIe siècles. L'apport des fabricants de Venise et d'Altare ».

Mme Lambrecht, dans un exposé très précis, nous rappelle qu'après l'efflorescence de l'époque romaine, la verrerie disparaît presque totalement dans nos contrées ; que l'art du verrier avec tous ses raffinements était connu dans l'antiquité, que ses procédés en ont été transmis ou redécouverts au cours des siècles. Elle nous démontre ensuite que ce sont les Vénitiens suivis des Altaristes qui les ont introduits à Liége.

Après avoir abordé diverses questions d'ordre technique sur la fabrication du verre, notamment celle du verre cristallin qu'il faut distinguer du cristal, qui est à base de soude et plus évolué que le verre fougère à base de potasse et celle de la dorure par l'emploi de l'or sous couverte et d'un vernis fusible incorporant la poudre d'or, la conférencière nous signale quelques faits prouvant le degré de perfectionnement atteint à Liége dans la fabrication des verres « façon de Venise » et elle examine un contrat de l'époque et les divers types de verres y cités, notamment la coupe de verre de Venise et celle d'Altare.

Cette communication agrémentée de projections fut écoutée avec la plus grande attention par l'assemblée.

Le président remercie vivement Mme Lambrechts de son intéressant exposé et dit son espoir de la revoir souvent encore à notre tribune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. et demi.

Cafetière en argent au poinçon de Liége.

Quoique les vicissitudes du temps aient amené bien des personnes à se dessaisir d'objets d'art qu'elles possédaient, il est assez rare que de belles pièces d'argenterie liégeoise se rencontrent dans le commerce.

Elles comptent en effet parmi celles que leur propriétaire aliène avec le plus de regret.

J'ajouterai qu'une méfiance raisonnée est de mise de la part des amateurs, car les prix élevés atteints par des argenteries de choix ont incité des faussaires à la contrefaçon. Certains d'entre eux découpent même les poinçons de pièces anciennes sans intérêt, pour les insérer dans les objets qu'ils ont fabriqués. L'indication de la provenance dûment contrôlée ne doit donc pas être négligée lorsqu'il s'agit d'étudier l'authenticité d'une argenterie liégeoise.

En ce qui concerne l'objet dont j'ai à m'occuper, point ne serait besoin de s'en informer, car aucun doute ne pourrait s'élever à son sujet.

La mention de ses anciens propriétaires ne fait donc que lui conférer un intérêt de plus.

Elle a été récemment léguée à notre Musée archéologique par feu Monsieur Eugène Delbruyère, « en souvenir de la famille de Collard-Trouillet ».

Il est très plausible que ce bel objet fut acquis par Jean-Lambert de Collard-Trouillet, qui, baptisé à Notre-Dame aux Fonts, le 10 mai 1718, embrassa la profession d'avocat, et fut nommé échevin le 26 février 1747. Lorsqu'il décéda, en son habitation de la rue Haute-Sauvenière, le 9 janvier 1793, d'où il alla reposer en l'église Saint-Michel toute proche, il laissait une bibliothèque bien fournie et de nombreux bijoux et des bibelots artistiques qui furent dispersés en vente publique, le 23 janvier 1794 et les jours suivants.

A ses fonctions d'échevin étaient venus s'ajouter les titres de membre du conseil privé et de la cour des comptes. De

plus, l'empereur Joseph II l'avait gratifié d'un diplôme de noblesse daté de Vienne, le 3 janvier 1766.

De son second mariage étaient issus sept enfants qui vécurent ensemble dans leur propriété de Seraing, où le dernier du nom décéda en 1860 (1).

Notre cafetière, haute de trente centimètres, porte les poinçons de Jean-Théodore de Bavière accompagnés du poinçon annal : B désignant la deuxième année de son règne, soit 1745-1746.

Elle est due au maître qui utilisait le poinçon où apparaissent les lettres I. W. initiales de son prénom et de son nom (Fig. 1).

Construit sur le plan dodécagonal, le pied à trois étages supporte le récipient, renflé à sa partie inférieure, qu'une ceinture unie divise en deux.

Vers le haut, est fixé le déversoir auquel fait pendant l'anse métallique contournée s'incurvant pour recevoir un chapelet de perles décroissant en grosseur, et venant s'attacher au col par l'intermédiaire d'une palmette.

Le couvercle, en forme de dôme à deux étages, que couronne un sarment de vigne garni de feuilles et de grappes de raisins, se continue par un petit couvercle plat fermant le déversoir et dont la partie antérieure mobile se relève au moyen d'une coquille. Ce déversoir est constitué par un mascaron de femme (Fig. 2).

Peut-être pour l'élégance des formes, notre cafetière devrait-elle céder le pas à quelques autres dont la base s'accorde mieux avec le récipient.

Mais il faut admirer la ciselure des compartiments, les uns irréguliers, les autres parfaitement symétriques. Certains sont occupés par des rocailles ; le restant par des motifs analogues où se jouent divers animaux : un chien, un serpent, un cygne, une cigogne dévorant un serpent et d'autres encore. J'ajoute qu'à certains étages, des réserves régulières alternent avec d'autres aux motifs contournés.

(1) C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, t. II, pp. 370-372.

Ce que je viens de dire de cette ornementation, où la rocaille fantasque abonde, contrastant en quelques manière avec la régularité des formes de la cafetière, fera penser à ces meubles dont le bâti rigoureusement symétrique nous livre les formes du style Louis XIV, tandis qu'en leur décoration, éclate la fantaisie asymétrique des productions postérieures. Ainsi se caractérise le style régence liégeois.

Notre cafetière présente des traits particuliers qui valent d'être mis en lumière. Elle est une des rares à posséder un couvercle de déversoir dont l'extrémité est articulée, et peut-être la seule à être munie d'une anse entièrement métallique. Les anses de ce genre se rencontrent, par contre, d'une façon constante dans les cafetières à trois robinets.

Que le lecteur veuille bien examiner les deux objets ainsi dénommés que j'ai reproduits sous les numéros XCII et CXCII de *L'orfèvrerie civile liégeoise*, il sera frappé de la ressemblance qu'elles présentent avec notre cafetière. Sur l'une et sur les autres, se retrouve une décoration presqu'identique.

Je vais plus loin : si la cafetière accuse quelque lourdeur, c'est que le récipient reproduit en quelque sorte celui des cafetières à trois robinets que je viens de citer, récipient auquel on a ajouté une base trop compliquée. Hypothèse, dira-t-on. Elle a pour elle plus qu'une vraisemblance, car voici de quoi la renforcer puissamment. Si notre cafetière est de la deuxième année du règne de Jean-Théodore de Bavière, les deux cafetières à trois robinets datent de l'année suivante. Fait plus curieux encore : notre cafetière est due au maître I. W., et les deux cafetières à trois robinets portent les poinçons des maîtres A. W. et L. W., et l'on se remémore ces familles où plusieurs membres s'adonnèrent à la pratique d'un même art. Ainsi s'explique, à mon sens, par une parenté de main-d'œuvre, la ressemblance qu'accusent ces trois pièces, et qui rend compte tout à la fois des qualités remarquables et du défaut qui apparaissent dans la nôtre.

JOSEPH BRASSINNE.

Géographie urbaine de Huy.

Le modeste centre urbain de Huy jouit d'une situation typique sur les bords de la Meuse, à mi-distance de Liége et de Namur.

Installée au confluent de la Meuse et du Hoyoux, à l'ouverture d'un large épanouissement de la vallée du fleuve, qui décrit à Huy un méandre très régulier, la ville apparaît comme le marché naturel des échanges entre les régions naturelles séparées par le sillon mosan : la Hesbaye et le Condroz.

I. — Le site primitif de Huy.

Dans le paysage actuel de la Cité, plusieurs éléments naturels se placent en vedette : au nord de la ville, le Mont Falhize constitue un écran puissant devant les vents du Nord ; au centre du paysage, se développe vers l'est une large plaine alluviale que ferme presque, vers l'ouest, le mamelon surbaissé du lobe du méandre fluvial ; une profonde entaille s'insinue vers le sud dans le plateau boisé : le Hoyoux aux eaux rapides dévale ce vallon et son cours inférieur ainsi que la confluence, sont dominés par un éperon calcaire abrupt, supportant le fort actuel ; enfin, vers l'est, se développe, sur la rive droite de la Meuse, un replat topographique, dont la surface s'étale à mi-hauteur de la plaine et du plateau.

Il importe avant tout de reconstituer le paysage naturel tel qu'il apparut aux premiers habitants de la contrée : il s'agit d'établir si, dans leur état primitif, les fonds de vallée ont pu attirer et fixer le premier habitant. Au delà de la courbure resserrée du méandre, le fleuve s'épandait en bras multiples, isolant des îles basses et graveleuses. Sur le fond large de la vallée ouverte dans les schistes tendres, s'effectuait l'apport considérable des alluvions charriées par le fleuve, libéré de l'étreinte des monts, et surtout de celles de son affluent : celui-ci descend, sur le territoire de la ville, de 25 mètres sur une distance de deux kilomètres et demi.

Le Hoyoux, quittant brusquement son étroit vallon, au pied de l'escarpement calcaire, développait vers le nord-est, un vaste cône de déjection sur lequel ses ramifications changeantes se dirigeaient vers le fleuve. Dans la plaine alluviale, le domaine respectif de l'eau et de la terre était loin d'être fixé : ce n'est point là, sur ces rives battues par le flot de crue, qu'il faut rechercher les conditions favorables à l'établissement de l'homme.

II. — Les origines et la croissance du centre urbain.

Les facteurs déterminants de l'éclosion de l'habitat sont incontestablement mieux agencés, dans la vallée inférieure du Hoyoux, immédiatement avant l'entrée du cours d'eau dans la plaine mosane. Au pied du roc calcaire, à l'endroit où le Hoyoux coule encore entre des rives stables, avant de se répandre sur son cône de déjection, la bourgade primitive évitait les inconvénients de l'affluent et du fleuve : elle pouvait, au pied du rocher protecteur, commander le passage de la Meuse, au dernier endroit resserré avant l'épanchement des eaux sur la plaine démesurément élargie ; des replats topographiques et des vallons affluents permettaient aux premiers habitants de gagner aisément les hauteurs.

La toponymie apporte l'argument le plus précieux : Huy est le vocable celto-latin Hoyum, nom générique de cours d'eau, transmis à la bourgade arrosée, tandis que le cours d'eau lui-même prend la forme diminutive : Hoyolus-Hoyoux. Mais la bourgade née du Hoyoux se sentira bientôt attirée vers la Meuse. Aux premiers jalons de l'évolution urbaine, la fonction commerciale du fleuve se fait jour : à l'époque belgo-romaine, il constitue la grand'route des marchandises ; des lieux d'étapes, des vici, s'établissent à la distance correspondante à une journée de navigation : Huy serait peut-être un de ces vici et il est logique de supposer ce vicus fortifié, le rocher calcaire permettant naturellement cette fonction défensive.

Pendant la période franque, c'est encore la fonction commerciale, liée aux conditions naturelles, qui ressort de

PLANCHE III. Cafetière en argent
au poinçon de Jean-Théodore de Bavière.

(Musée archéologique liégeois)

PLANCHE IV. Cafetière en argent
au poinçon de Jean-Théodore de Bavière.
Détail.

(Musée archéologique liégeois)

l'ample moisson de numéraire livrée par la numismatique : les sous d'or frappés à Huy portent la mention de castrum, c'est-à-dire celle d'une fortification destinée à protéger les intérêts du commerce ; dès le VIIIe siècle, Huy est citée comme bourgade fortifiée où fleurit le christianisme.

L'importance de la cité est telle que Huy devint la capitale d'un comté : dès avant la cession de ce dernier à la Principauté de Liége, en 985, l'activité économique du bourg est mise en relief par l'ensemble des droits exercés par le Prince, sur les tonlieux et le stationnement des bateaux dans le portus de Huy. La situation même de la cité sur une des grand'routes du Lothier faisait rayonner son activité vers les grands marchés de l'Europe médiévale : Londres et Cologne où les marchands hutois vendaient des toiles, des draps, des ustensiles de cuivre et d'étain, dénommés plus tard dinanderies. C'est le Hoyoux, qui fournissait aux industries nées des exigences commerciales, la force motrice et des eaux limpides ; c'est le Mont Falhize qui pourvoyait en partie l'industrie des métaux.

L'octroi par le Prince d'une charte urbaine en 1066 est le meilleur témoignage de la vitalité de la cité industrieuse, abritant dans ses murs de riches marchands qui reconstruisirent l'église de leurs deniers et achetèrent leurs libertés communales.

La conquête des franchises semble avoir stimulé l'accroissement de la cité dans le cadre imposé par la nature. Les quatre parties juxtaposées du bourg, burgus militaire, portus et marché, cité industrielle du Hoyoux, cité religieuse entre le fleuve et le roc, s'entourent de puissantes murailles que débordent bientôt des faubourgs extra-muros. Il semble qu'on ait réuni à cette époque, les eaux du Hoyoux en un seul bief terminal perpendiculaire au fleuve et coulant au chevet de l'église : la façade de la ville sur la Meuse s'allongea vers le nord-est et un port nouveau fut créé ; plus loin, dans la plaine alluviale, la ville étendit un faubourg le long des îles fluviales. Sur la rive gauche une tête-de-pont s'installe à l'abri du château le long de la route de Hesbaye, ancien diverticulum romain.

A ces époques de croissance urbaine, le Hoyoux reste le dispensateur de la richesse industrielle : les grands métiers hutois, fèbvres, drapiers et foulons, étaient installés sur ses rives et des moulins se succédaient sur les biefs commandés par des vannes multiples ; une seule activité était indépendante du cours d'eau : la culture de la vigne sur des coteaux d'adret.

La fonction industrielle de la cité est si intimement dépendante du commerce international, qu'une modification importante des voies commerciales de nos provinces porta un coup mortel à l'industrie hutoise : l'abandon de la route de la Meuse pour la chaussée de Bruges à Cologne coïncide assez nettement avec la disparition de l'industrie du cuivre hutois ; si au XIVe siècle, cette industrie a disparu, la draperie hutoise entre aussi en décadence : Huy est désormais à l'écart des grandes voies de trafic.

La fonction stratégique de Huy précipite d'ailleurs la décadence et les guerres des temps modernes la menacent de déchéance totale : au XVIIIe siècle, l'habitat urbain est comme anémié dans le cadre des murailles délabrées, les faubourgs sont en ruines, le château-fort a disparu, la population a été décimée par les sièges et les épidémies. Mais en dehors de la ligne fortifiée, de petits foyers industriels traitent le fer et le papier grâce aux roues hydrauliques du Hoyoux.

III. **L'évolution contemporaine et la ville actuelle.**

Une période de reprise des affaires se dessine dès l'organisation du pouvoir central français : l'industrie protégée par le gouvernement connaît de nouveaux débouchés, et la ville commence à s'étendre dans la plaine alluviale dépassant les murailles désormais vouées à l'abandon et détruites petit à petit.

Le développement contemporain est lié à la création d'axes de voirie d'intérêt général vers les villes et les régions voisines, pendant la première moitié du XIXe siècle : ces axes constitueront autant de tentacules urbains dans l'ancien domaine rural de la plaine, des replats étagés, du lobe du

méandre, par dessus lequel la ville pourra s'unir à son lointain faubourg : Statte. La seconde moitié du siècle connaît la création d'un réseau définitif de voies urbaines dans la plaine alluviale de la Meuse, désormais habitable grâce à la rectification du lit fluvial ; le chemin de fer établi sur la rive gauche attire vers la station un habitat nouveau.

Aussi la population de la ville passe-t-elle en cent ans de 5.000 à 15.000 habitants et tandis qu'en 1829, 72 % en était groupé, cent ans après, la population urbaine atteignait les 90 % de la population de la commune.

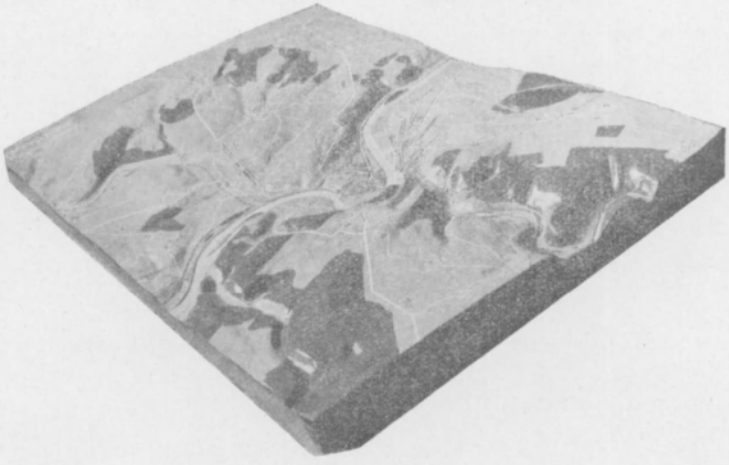

De profondes transformations apparaissent dans l'industrie hutoise au XIXe siècle : l'utilisation de la vapeur et les voies ferrées dissocient deux éléments autrefois inséparables : cours d'eau et force motrice. Tandis que de grands établissements absorbent les petits foyers industriels du Hoyoux, des usines nouvelles s'installent près du chemin de fer ; deux activités restent cependant liées à la rivière : la tannerie, disparue aujourd'hui, et la papeterie, qui connut à la fin du siècle passé, un splendide essor.

Actuellement, l'industrie hutoise est à un tournant de son évolution : devant les conditions présentes du marché économique, elle s'oriente nettement vers une spécialité : la

fonderie ; les boulonneries et les papeteries de la vallée du Hoyoux ont pratiquement disparu, recherchant ailleurs et en dehors de la cité, des conditions plus favorables d'épanouissement.

Petite ville, Huy a gardé, dans son noyau urbain de la vallée du Hoyoux, une physionomie de très vieille cité, forcément réfractaire aux transformations modernes : partout les contreforts montagneux y limitent l'extension du peuplement et c'est là que la densité de l'habitation est la plus élevée (300 maisons à l'hectare).

A côté de ses fonctions de centre manufacturier, malheureusement en régression, Huy conserve un caractère bien défini de ville-marché entre les régions voisines et l'agglomération liégeoise dont elle participe à l'approvisionnement. Petite ville, Huy le restera dans un cadre géographique dont les éléments favorables se sont effacés devant les tranformations radicales de l'économie moderne.

J. TILMONT.

* * *

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences (A. F. A. S.) qui a tenu sa 63e session à Liége, du 17 au 22 juillet derniers, a donné lieu, dans sa sous-section d'Archéologie et de Folklore, que dirigeait M. Jules DUMONT, à diverses communications ayant trait au passé de la région mosane.

Celles qui ont été faites par MM. R. DUMOULIN, Maurice YANS, P. ROUSSEAU et Marcel LAURENT, nos membres ont pu, en quelque sorte, en prendre connaissance par les articles parus récemment dans le *Bulletin* de l'Institut.

Il faut y ajouter :

Mlle H. DANTHINE : « Pièces de facies paléolithique trouvées dans les gisements néolithiques du pays mosan (province de Liége et Limbourg hollandais) ».

Mlle Suz. GEVAERT : « Un portrait de Rennekin Sualem qui permet d'éclairer le problème du rôle joué par le charpentier de Jemeppe à la Cour de Louis XIV ».

Mme A. LAMBRECHTS : « Contribution à l'étude de la verrerie liégeoise au XVIe et au XVIIe siècles. — L'apport des fabricants de Venise et d'Altare ».

La section de Musicologie a été de son côté des plus attrayante, grâce à de multiples communications, telles que celles de M. Charles VAN DEN BORREN : « la Géographie musicale du bassin de la Meuse »;

M. René VANNES : « Les Maîtres de Grétry à Liége » ;

M. Roger BRAGARD : « *a*) Le thème de l'eau dans les opéras de Hamal ; « *b*) Les Monumenta Leodiensium musicorum » ;

Mlle Suzanne CLERX : « Le style spécifiquement symphonique chez Jean Noël Hamal » ;

M. Ernest MONTELLIER : « Un Congrès de Ménestrels à Namur en 1363 » ;

M. Albert VANDERLINDEN, sur un manuscrit inédit, le « Traité d'Harmonie de J. G. Lelarge, organiste de la cathédrale de Liége (1782) »;

M. le R. P. SMITS VAN WAESBERGHE : « La musique dans la cité de Liége et à Maestricht aux XIIe et XIIIe siècles ».

N'omettons pas enfin les conférences avec projections de M. l'abbé THIBAUT sur « la Collègiale de Huy » et de M. Jos. BRASSINNE sur « le Palais des princes-évêques de Liége».

Le Pays de Liége a donc été justement à l'honneur.

Nécrologie.

L'Institut, à peu de jours près, a eu à déplorer la perte de deux de ses membres les plus justement estimés : d'abord, le 6 août, celle de l'abbé JOSEPH BASTIN, professeur à l'Athénée de Malmedy, et promu membre correspondant de notre Société, depuis que les fouilles entreprises par lui dans la Fagne avaient révélé au monde des archéologues la conservation étonnante de quelques restes de la *Via Mansuerisca* des Romains.

Ces recherches, d'autres encore poursuivies au cœur même de Malmedy, avaient ajouté à ses qualités de philologue et de Folkloriste celle qui devait nous le rendre sympathique et précieux à notre corporation d'évocateurs du passé. Nous regretterons, et avec nous la science et le patriotisme belge, sa disparition prématurée, mettant fin si malencontreusement à tant d'espérances.

Une mort, plus directement cruelle pour l'Institut a été celle survenue, le 10 août, dans sa 78e année, du Dr BENJAMIN WIBIN, d'Amay.

Entré dans notre vieille Société en 1908, il s'y était signalé bien vite par une collaboration des plus heureuses et, le 30 mars 1919, il était nommé membre effectif.

Depuis plus de trente ans, le Dr WIBIN était des nôtres et *nôtre*, dans la pleine acception du mot. Assidu à nos séances mensuelles, lesquelles on ne concevait pas sans sa présence, participant à toutes nos excursions, il fut en outre, et cela était réellement *effectif*, un donateur d'objets archéologiques précieux (1), il parut plusieurs fois à la tribune des conférenciers; enfin, il collabora d'une façon quasi régulière au *Bulletin* et à la *Chronique*, comme l'atteste la liste ci-dessous de ses publications. Comme l'a dit sans la moindre exagération le président M. Ed. Poncelet, notre regretté confrère a mérité d'être inscrit au livre d'or de notre Société. C'est qu'aussi le Dr WIBIN avait vraiment, si l'on peut dire, un tempérament d'archéologue, mêlé à une âme d'artiste, car qui n'a su apprécier avec quel goût il avait su faire un véritable petit musée de la belle maison canoniale, vrai spécimen du bel art liégeois du XVIIIe siècle (2) dont il s'était rendu propriétaire, et qui était devenue une réelle attraction pour les connaisseurs, à côté de la collégiale voisine de Sainte-Ode. C'est à WIBIN, à ses

(1) Une des dernières manifestations de son désir d'être utile à l'Institut doit être particulièrement rappelée : il se dessaisit avec joie, en faveur de nos collections, d'un superbe lit Empire, qui constitue maintenant un des joyaux du Musée d'Ansembourg.

(2) Demeure bâtie et aménagée, de 1738 à 1744, par le chanoine God. Gossuart, membre des chapitres d'Amay et de Huy, protonotaire apostolique (voir *Chronique*, année 1931, pp. 29 à 34).

inlassables interventions, à sa ténacité, à sa haute compétence que l'on doit la restauration des anciens cloîtres et de la salle du chapitre de la vénérable église d'Amay, la remise en valeur d'anciens objets religieux, le rafraîchissement pictural de l'intérieur de l'édifice. On lui doit la découverte de l'exploration méthodique de gisements gallo-romain et francs de la région d'Amay, et chacun doit savoir quelle participation efficace à été la sienne aux fouilles de Villers-le-Bouillet. Chaque fois que l'occasion se présentait, il nous signalait une acquisition intéressante à faire pour l'Institut, ne ménageant aucune peine, aucune fatigue pour nous renseigner, pour nous aider. Son obligeance comme son dévouement à la cause de la science archéologique ont été de tous les instants. Il était profondément attaché à l'Institut, où il ne compta du reste, que des amis, tant sa valeur propre de fouilleur et d'artiste n'avait d'égale que l'aménité de son caractère. Sa disparition sera vivement ressentie par tous ceux qui, l'ayant approché, le tenait en haute estime.

F. M.

* * *

Publications du Dr WIBIN.

ARTICLES PARUS DANS LA CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE :

Découvertes archéologiques à Amay (1911, pp. 61-62).

A Amay, nouvelles trouvailles d'antiquités belgo-romaines, (1913, p. 20).

Découverte à Amay d'ossements préhistoriques et d'ossements d'animaux de l'époque belgo-romaine (1920, pp. 8-10).

Découvertes de poteries franques à Bertrée (1922, p. 4). — La tour du Vieux-château d'Amay (*ibid.*, pp. 35-36).

Amay archéologique (1924, pp. 45-47).

Le crucifix de Bodegnée (1926, pp. 67-72).

A Amay. A propos de cimetières (1928, pp. 65-67).

Une œuvre de Delcour (1930, pp. 82-85).

A propos de la châsse de Sainte-Ode et de Saint-Georges d'Amay (1933, pp. 13-15).

Découverte d'un sarcophage à Sclayn (1934, pp. 79, 80).

Découverte d'une villa belgo-romaine à Villers-le-Bouillet (1935, p. 44).

Inventaire archéologique : deux socles mobiles en chêne et une encoignure en chêne (1735, pp. 71-74).

A propos d'une route romaine (1936, pp. 43-56).

Inventaire archéologique : un bougeoir (?) belgo-romain (1937, pp. 40-43).

Une borne de seigneurie entre Amay et Jehay (1938, pp. 17-28).

A propos du drapeau espagnol (1939, p. 12).

Un tableau d'autel... dans un grenier. (*A paraître dans une prochaine Chronique*).

ARTICLES PARUS DANS LE BULLETIN :

Découverte d'un cimetière belgo-romain à Amay (t. 44, 1914, 1er fasc., pp. 1-14).

Découverte d'un cimetière franc à Amay. — Compte-rendu de fouilles opérées en l'année 1915, par les Drs WIBIN et DAVIN (t. 49, 1924, pp. 95-111).

Découverte d'une nécropole ancienne à Amay, en 1932 (t. 57, 1933, pp. 119-135).

Rapport sur les fouilles opérées à Amay, en 1933 (t. 58, 1934, pp. 81-91).

La machine de Marly.

Nos compatriotes auront apprécié, comme il le mérite, le don si gracieux qu'au nom de son gouvernement le Commissaire général de la Section francaise à l'Exposition de l'Eau vient de faire à la Ville de Liége d'une réduction de la maquette d'un fragment de la machine célèbre de Marly, œuvre du Liégeois Rennequin Sualem. La remise officielle de ce précieux souvenir a eu lieu à l'Hôtel de Ville, le mardi 7 Novembre dernier.

A lire

Est-il nécessaire de dire que tout ce qui a trait à la frontière linguistique dans les pays du nord de l'ancienne Gaule romaine intéresse particulièrement aussi notre histoire de l'Evêché, principauté liégeoise, territoire par nature « bilingue » ? Les théories sur cette frontière semblaient aussi inconcevables que le fut la ligne de démarcation entre les populations romaines et thioises des bassins de l'Escaut et de la Meuse. Voilà que des historiens et linguistes allemands, Steinbach, Frings, Wartburg et enfin Franz Pétri se sont ingéniés dans de savants et copieux ouvrages de toponymie et d'archéologie à vouloir démontrer qu'une germanisation plus ou moins intense se serait étendue dans tout le nord de la Gaule jusqu'à la Loire, mais qu'elle aurait été suivie d'une *reromanisation* dont l'action conquérante se serait arrêtée aux actuelles frontières linguistiques qui seraient une ligne de repli (Ruckzugslinie).

Mais il vient d'être prouvé que la documentation toponymique, dont fait état M. Pétri, auteur d'un ouvrage... colossal de 1.041 pages, en deux tomes, ne résiste pas à l'examen, qu'elle est sans base sérieuse, parce que fondée sur une méthode absolument faussée dans son principe. En Allemagne même s'est engagée une réfutation en règle d'une thèse dont on perçoit l'extrême intérêt historique. Cette réfutation vient d'être poursuivie chez nous par deux philologues réputés : M. J. Haust, dans le *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et d'Archéologie*, XII, 402 et 406, et M. J. Hubillon, dans le tome III, N° 1 (Janvier-Février 1939) de *Dialectes belgo-romans* (tiré à part, pages 5 à 26).

* * *

L'industrie faïencière dans l'ancien duché de Luxembourg, née du désir de concurrencer l'importante et célèbre entreprise des Boch, de Septfontaines-lez-Luxembourg, a trouvé depuis quelques années son historien en le Dr Jean-L. Hollenfeltz d'Arlon. Celui-ci était déjà arrivé à reconstituer l'histoire de la faïencerie d'Arlon, puis à évoquer les destinées de la manufacture, plus tardive, de Grevemacher.

Sans s'attacher encore à l'étude des établissements d'Echternach et d'Eich, M. Hollenfeltz a consacré ses dernières recherches à *La Faïencerie d'Attert (1780-1809)* (Arlon, Fasbender, 1937, 77 pages et 40 planches. Collection des Cahiers de l'Académie luxembourgeoise). Comme on a pu le dire, les monographies dues au consciencieux et érudit Arlonais constituent de précieuses contributions tant pour l'histoire artistique que pour l'histoire économique de nos Pays-Bas à la fin de l'Ancien Régime.

* * *

M. Jean Haust, le révélateur et l'éditeur des premiers documents littérairc des Dialecte liégeois, remontant au XVIIe siècle, l'un des environs de 1600, trois de 1620 à 1630, vient de publier quatre autres textes datés de 1631 à 1636 *(Quatre Dialogues de Paysans.* Collection « *Nos Dialectes* ». Imprimerie Vaillant-Carmanne, 1939, in-16 de 98 pages, avec photographies). Si ces textes méritent d'être signalés ici, c'est qu'à leur manière ils évoquent, par la date de la composition de cette littérature populaire, l'une des plus calamiteuses époques que vécut notre principauté : celle où, malgré l'état juridique de la neutralité liégeoise, le territoire de l'Etat épiscopal subit en réalité tous les malheureux effets d'invasions ennemies. Qui en souffrit le plus ? Les populations campagnardes, « foullées », pillées, martyrisées même, que ce soit par des Espagnols, des Impériaux de Mansfeld ou les terribles Croates de Jean de Weert. Et cela explique, historiquement, les titres compréhensifs de la *Complainte et Débauche des Paysans liégeois* (1631) et de *La Désolation des pauvres Paysans liégeois* (1636), tandis que *Le Salazar liégeois* (1632) et les *Entre-Jeux de Paysans* (1636) tirent également, et fort directement, leur intérêt du fait général de la situation lamentable de la classe paysanne. Le savant éditeur estime que ces dialogues méritent l'attention ne fût-ce que pour pour leur âge véritable, leur accent de vérité et la rude naïveté de leur langue. Certes, mais ils sont aussi, à leur façon vraiment savoureuse, des documents à enregistrer par nos historiens régionaux.

M.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des matières	V
Table des figures	V
Répertoire alphabétique	VI
Procès-verbaux des séances des 25 novembre et 29 décembre 1938 et du 27 janvier 1939	1
A. GEUBEL. Découvertes romanes et franques en 1938	7
Le commerce des eaux minérales de Spa dans le passé	9
Dr WIBIN. Á propos du drapeau espagnol	12
Le mausolée de Velbruck	12
A lire	13
Causeries publiques de l'Institut pour l'hiver 1938-1939	15
Leçons de vulgarisation : programme de la 8e année (1939)	16
Procès-verbal de la séance du 24 février 1939	17
L. DE JAER. Projet d'un pont-barrage à Liége en 1539	19
Procès-verbaux des séances du 30 mars et du 28 avril 1939	29
Jos. BRASSINNE. Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége. – La croix de Kemexhe	32
L. DE JAER. Pourquoi le charbon se vend-il à Liége par charrette de 1800 kgs ?	41
A lire	48
Procès-verbaux des séances du 20 mai, 30 juin et 28 septembre 1939	49
Cafetière en argent au poinçon de Liége	54
J. TILMONT. Géographie urbaine de Huy	57
Le Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences (Session de Liége, 17-22 juillet)	62
F. M. Nécrologie : Abbé Jos. Bastin et Dr Wibin	63
La machine de Marly	66
A lire	67

TABLE DES FIGURES

	Page
Projet de pont-barrage, juillet 159 (plans)	23
Croix de Kemexhe. – Emaux de la croix (deux planches en hors texte)	34-35
Cafetière liégeoise en argent (deux planches en hors texte)	56-57
Paysage de Huy (reproduction de la maquette du site)	61

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

A

Aaron, 37, 38, 39.

B

Baar, A., auteur, 48.
Balau, S., auteur, 33, 35.
Bastin, J., auteur, 35, 52, 63.
Bavière, Jean de, prince-évêque, 42.
Bavière, Ferdinand de, prince-évêque, 2, 9.
Bavière, Maximilien-Henri de, prince-évêque, 10, 45.
Bavière, Joseph-Clément de, prince-évêque, 10.
Bavière, Jean-Théodore, prince-évêque, 55, 56.
Bellefroid, à Verlaine, 8.
Bleret, Cam. fouilleur, à Fize-Fontaine, 8.
Borchgrave d'Altena, Jos. de, auteur et conférencier, 15. 16, 33, 37, 40.
Borgnet, historien, 13.
Bormans, Stan., auteur, 42.
Bouckaert, A., auteur, 19.
Bragard, R., conférencier, 63.
Brassine, Jos., conférencier et auteur, 6, 15, 41, 51, 63.
Breuer, J., auteur, 14.

C

Charles III, roi d'Espagne, 12.
Clerx, Suz., conférencière, 63.
Collard-Trouillet, Lambert de, échevin, 54.
Collin, L., conférencier, 2.

D

Damseaux, Spadois, 3.
Danthine, H., auteur, 62.
Dejardin, O., auteur, 9.
Delbruyère, Eug. 54.
Destrée, Jos., auteur, 33.
Dumont, J., conférencier, 13, 15, 16, 32.
Dumoulin, R., auteur, 62.

E

Elie, 38.
Ezéchiel, 38.

F

Fairon, E., auteur, 21, 43.
Ferdinand VII, roi d'Espagne, 12.
Frédéric de Cologne, orfèvre, 36.
Fréson, E., conférencier, 32. 12.
Froidcourt, G. de, auteur, 13.

G

Geubel, A., conférencier et auteur, 7, 30.
Gevaert, Suz. auteur, 62.
Gobbe, batelier, 24.
Gobert, Th., auteur, 21, 45.
Godefroid de Claire, orfèvre, 35, 36, 37, 40, 41.
Guijon, colonel, 2.

H

Halkin, L., conférencier, 18.
Halkin, L. E., conférencier, 16.
Harsin, P., conférencier, 15.
Haust, J., auteur, 67, 68.
Hennen, G., conférencier, 15.
Henri IV, 50.
Henrotte, J. L., conférencier, 5.
Herbillon, J., auteur, 67.
Heuse, H., conférencier, 15.
Hollenfeltz, H., auteur, 67.
Hubaux, J., conférencier, 16.

J

Jaer, L. de, auteur, 25, 47.
Joseph II, empereur, 55.
Juste Lipse, 9.

K

Kraft de la Saulx, conférencier, 16.

L

Lafagne, P., auteur, 16.
Lambrechts, Mad^e, conférencière et auteur, 53, 63.
Laport, G., conférencier, 16.
Laurent, M., auteur, 62.
Lautier, R., auteur, 14.
La Ruelle, Séb., 2.
Lebrun, P., 7.
Lewuillion, 53.
Louis XIII, roi de France, 50.
Louis XIV, roi de France, 50.
Louvrex, Ch. de, jurisconsulte, 44, 45, 47.

M

Male, Em., auteur, 34, 36, 37.
Mansfeld, E. de, homme de guerre, 68.
Marguerite de Valois, 9.
Mariebacht, héraut, 24.
Mazerolle, P. à Paris, 50.
Médina, duc de (1577), 9.
Moise, 37, 38, 39.
Montellier, conférencier, 63.

N

Nicolas de Verdun, orfèvre, 37.

P

Pény, F., conférencier, 50.
Petit, G., médailleur, 32.
Pétri, auteur, 67.
Pholien, Fl. conférencier et auteur, 15, 48.
Polain, M., auteur, 47.
Poncelet, Ed., auteur, 5.

R

Renier de Huy, orfèvre, 50.
Rennekin Sualem, 62, 66.
Richelieu, cardinal, 50.
Rousseau, F., conférencier, 62.

S

Suger, abbé de St-Denis, 34, 36.

T

Tassier-Charlier, S., auteur, 13.
Tilmont, J, auteur, 62.
Trokay, M., à St-Georges, 8.

V

Van de Weerde, auteur, 14.
Van den Borren, Ch., conférencier, 63.
Vanderlinden, A., conférencier, 63.
Van der Eycken, (Bruxelles), 52.
Vannes, R., conférencier, 63.
Varin, J., médailliste, 50.
Velbruck, de, prince-évêque, 10, 12.

W

Walckiers, Ed. de, banquier, 13, 14.
Wibald de Stavelot, 35, 36, 51.
Wibin, B., auteur, 12, 48, 63.
Weert, D. de, homme de guerre, 68.

Y

Yans, M., auteur et conférencier, 15, 62.